

empruntés par l'auteur de ce dernier au poème de Bretel. Ils témoignent seulement du succès que connut cette œuvre dans les cours féodales de la fin du XIII^e siècle et de la pauvreté d'imagination de Jakemes ⁽¹⁾.

Seul le *Tournoi de Chauvency* peut donc nous aider à connaître la technique et les goûts de Bretel. Mais avant de l'interroger à ce sujet, il nous faut préciser la date à laquelle fut composé le poème. Si Bretel a pris soin de donner sur ce point des renseignements très précis, les critiques les ont interprétés de façons diverses. Aux v. 23 ss., l'auteur dit avoir commencé « à faire son livre » le 8 septembre 1285, jour de la Nativité de Notre-Dame, chez le comte Henri de Salm. En effet, c'est ce jour-là (*le jour de feste Nostre Dame*, v. 43) qu'étant sorti du château de son hôte, il rencontra Conrad Warnier, avec qui il eut l'entretien rapporté aux v. 52-244. Ce même jour, sa promenade finie, il rentra à Salm (v. 245), mangea en compagnie du comte, puis demanda congé (v. 262) et reprit sa route. Les vers 271-4 tracent l'itinéraire qu'il suivit ensuite : il sortit du Saumoisi, dépassa Metz et sa région, laissa Briey à sa droite, gagna Avillers (où il dormit une nuit) et atteignit enfin Chauvency le dimanche 1^{er} octobre, jour d'ouverture des fêtes qu'il allait relater. Ce récit de Bretel est clair et suffisamment précis. Son sens a été discuté cependant, et l'on a cru devoir reporter la réunion de Chauvency à l'année 1284. Lainé ⁽²⁾, puis MM. L. Schaudel ⁽³⁾ et L. Germain de Maily ⁽⁴⁾, s'appuyant sur les vers 403-5, où il est dit que le lundi de la fête était le lendemain de la Saint-Remi, en ont conclu qu'il s'agissait de 1284 : effectivement, en cette année, la Saint-Remi (1^{er} octobre) était bien un dimanche, tandis qu'en 1285 elle tombait un lundi. Bretel aurait donc attendu un an pour écrire sa relation. M. Schaudel, suivi encore par M. L. Germain de Maily, a même reporté à 1284 le séjour de Bretel à Salm : « Le jour de feste Nostre-Dame » (v. 43)

⁽¹⁾ On trouvera dans les notes de notre édition les passages parallèles ou identiques des deux œuvres.

⁽²⁾ *Archives générales et historiques de la noblesse de France*, p. 63, note.

⁽³⁾ *Les Comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XII^e et XIII^e siècles*, dans les *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 6^e série, t. XVII, 1919-20, p. 218 ss.

⁽⁴⁾ *Bulletin mensuel de la Soc. d'archéol. lorraine et du Musée lorrain*, t. XVI, 1921, p. 111. De même, V. Le Clerc (*H. L. F.*, XXIII, p. 480) suppose que la fête a eu lieu « sans doute l'année qui a précédé la composition du poème ».

serait le 15 août 1284, et c'est à cette date que l'auteur aurait rencontré Conrad Warnier, puis serait parti pour Chauvency. Cette interprétation ne peut se défendre. Elle suppose 1^o que Bretel aurait attendu un an après les fêtes pour commencer « à faire son livre », alors que tout dans le poème indique une relation rédigée — ou du moins ébauchée — sur place, au jour le jour ; 2^o qu'après s'être arrêté à Salm à la mi-août 1284 (date mal assurée : en réalité il s'agit du 8 septembre), il serait revenu en septembre 1285 au même endroit pour rédiger son poème chez un seigneur qui n'avait même pas assisté à la réunion de Chauvency et pour qui il était étranger (cf. v. 245 ss.) ; 3^o qu'il existerait entre les vers 42 et 43 une solution de continuité que rien ne décèle en cet endroit du texte ; 4^o que le jour de « la Sainte Nativité la Virge » (= 8 septembre 1285) des vers 28-9, date à laquelle Bretel dit avoir commencé son livre, serait distinct du « jour de feste Nostre-Dame » du v. 43 (qui serait le 15 août 1284), date à laquelle Bretel commence sa relation. En réalité, le poète n'a fait qu'un seul séjour à Salm, en septembre 1285 ; c'est à ce moment, exactement le 8 du mois, qu'il a commencé son travail d'écrivain en notant les détails de la promenade où il rencontra Conrad Warnier. Quant à l'objection tirée des vers 403-5, malgré son apparente importance, nous ne la croyons pas suffisante pour qu'on reporte le tournoi à 1284. Ou bien Bretel s'est trompé en écrivant le v. 405, ou bien (ce qui est infiniment plus vraisemblable) il situe la Saint-Remi le dimanche parce que la fête du saint était, déjà alors, célébrée la veille du jour où elle figure au calendrier.

Le soin avec lequel le poète précise la date et les circonstances où il a entrepris l'élaboration de son récit, témoigne d'un souci d'exactitude dont il ne se départira pas dans la suite. Une fois conçu le dessein de relater la réunion présidée par le comte de Chiny, Bretel va remplir attentivement sa tâche de chroniqueur. Dès son arrivée à Chauvency, il demandera au héraut Bruiant de l'aider à identifier les invités (v. 302 ss.), et au cours des six journées que durera la fête, il veillera à recueillir les observations nécessaires pour sa relation. Il saura se mêler tantôt à la foule des hérauts, tantôt à la société des dames, pour entendre ce qui se dit chez les uns et chez les autres ; il assistera aux repas et aux jeux de la soirée, il notera les refrains chantés et les danses exécutées, il retiendra l'essentiel des combats engagés, se souviendra des coups

échangés, des lances brisées, des cris poussés par leurs servants pour encourager les joueurs. A certain endroit de son poème, il nous dira d'ailleurs le souci qu'il a pris d'inscrire immédiatement le détail des faits qu'il voulait rapporter :

Et l'escoutai et mis en brief,
S'en fis ma joustte courte et brief
Pour une autre plus tout retraire (2107-9).

Cette préparation minutieuse du poème est attestée encore par la précision des détails que fournit Bretel sur chaque personnage et sur chaque scène. Il ne résulte point de là, évidemment, que le *Tournoi* soit un témoignage absolument objectif. Comme tout narrateur, Jacques Bretel met de lui-même dans sa relation ; de plus, il désire faire œuvre littéraire et plaire à ceux qui voudront bien entendre ses vers.

Sans reprendre à son compte tous les reproches adressés aux organisateurs de tournois par l'Eglise et par la royauté⁽¹⁾, il avoue que bien souvent les chevaliers dépensent leur fortune pour ces jeux pleins de danger (v. 556-7) et que cette sorte de délassément ne lui plairait point (v. 590-4). Il ne peut cacher surtout l'aversion que lui inspirent les hérauts d'armes : sans doute en est-il de bons (vv. 285 ss., 949, 1014 ss., 2249 ss., 3646), mais le plus souvent ils sont grossiers et sots (vv. 538 ss., 682 ss., 1933 ss.), menteurs et hypocrites (vv. 676 ss., 1156, 1803 ss.), et leur souci principal est de dépouiller les chevaliers (vv. 1126, 1145, 1444, 1564, etc.). De même les garçons se précipitent pendant le tournoi pour ramasser les armes perdues ou brisées (vv. 3636 ss.). Ces reproches de Bretel traduisent une antipathie qu'il partageait avec tous les ménestrels à l'égard de concurrents dangereux : Baudouin de Condé et

(1) Cf. à ce sujet la 6^e dissertation de Du Cange sur l'*Histoire de Saint Louys* et F. H. Gripps-Day, *The History of the Tournament in England and in France* (Londres 1918), pp. 38 ss. A. Lecoy de la Marche, *La chaire française au moyen âge* (2^e éd., Paris, 1886, pp. 396-7) cite un sermon de Humbert de Romans (milieu du XIII^e s.) qui, dans sa critique des tournois, s'accorde de façon curieuse avec le *Dit des hérauts* de Henri de Laon, où la déchéance des tournois est expliquée par la déloyauté des chevaliers au combat et par les frais considérables qu'ils s'imposent par vanité (cf. A. Långfors, *Le Dit des Hérauts de Henri de Laon, Romania*, XLIII, 1914, pp. 216 ss.).

Henri de Laon ne sont pas moins sévères que lui à ce propos⁽¹⁾.

Bretel se montre évidemment beaucoup plus favorable aux ménestrels, ses frères. Il admire Henri de Laon (vv. 1060 ss.) et présente en termes aimables celui qui doit danser le chapelet : « Uns hons, menestreus de viele, — Simples et dous comme pucelle » (vv. 4223-4).

Quant aux dames, avec qui il se dit familier, s'il ne les blâme pas, comme tel héraut, pour leur cruauté à l'égard des chevaliers, il sait rappeler ce que coûte leur caprice à tant de preux qui souffrent pour elles (vv. 635-8, 2319-21).

Ces traits de satire mis à part, le narrateur se présente le plus souvent comme un partisan des tournois, et il emploie tout son talent à célébrer l'éclat de la fête. Ses louanges vont aux joueurs, plus décidés les uns que les autres et plus adroits aussi, aux dames qui aiment les bons et méprisent les couards, à tous ceux, hommes et femmes, qui animent de leur entrain les réunions où l'on danse, chante et cause. Mais, il convient de ne pas l'oublier, la nature même de son œuvre l'obligeait à parler de la sorte, quels que fussent ses sentiments intimes. Animé sans cesse du souci de plaire à la société chevaleresque qui constituait la clientèle des tournois et à qui, par conséquent, il destinait sa relation, Jacques Bretel devait accorder son attention aux beaux coups de lance et aux superbes équipements des joueurs, aux refrains et aux danses qui faisaient le charme des soirées ; il devait aussi exalter la vaillance des chevaliers et signaler les lourds sacrifices consentis par eux à l'amour ; il devait réserver à chaque seigneur, à chaque dame quelques mots aimables qui ajouteraient certes beaucoup au plaisir que ces mêmes personnes éprouveraient plus tard à la lecture de son œuvre. Il lui fallait aussi satisfaire aux goûts littéraires de ses contemporains et transposer sa relation au mode courtois, de mise à cette

(1) Cf. A. Långfors, *Le Dit des Hérauts de Henri de Laon, Romania*, XLIII, 1914, p. 216 ss., où est cité aussi le *Conte des hérauts* de Baudouin de Condé. Les prédicateurs contemporains ne ménagent pas non plus les hérauts : « Ce sont des histrions, des courtiers, qui vont sommer les autres de combattre, mais en ayant soin d'éviter le moindre horion. Ils sont le type de l'homme qui parle sans agir. « Donner le conseil sans l'exemple, n'est-ce point là faire métier de héraut ? ». Au milieu de la mêlée, quand les lances se choquent, on les entend répéter leur cri : « Ha ! sus contre lui ! Va, fils de preux, dont le père fut si brave et si vaillant ! » Et ils ont tout fait quand ils se sont bien époumonnés. » (Lecoy de la Marche, *La Chaire française au moyen âge* [2^e éd., Paris, 1886], p. 396-7).

époque. Dans cette partie proprement littéraire de son œuvre, Bretel ne se distingue pas sensiblement des poètes de son temps : plus d'une de ses dissertations allégoriques s'inspire directement du *Roman de la Rose*, et le plus souvent on y retrouve les mêmes conceptions, les mêmes images, les mêmes formules dont sont pétris les « dits » de Baudouin et de Jean de Condé, de Jacques de Baisieux et de Watriquet de Couvin. ⁽¹⁾

Si Bretel a ainsi sacrifié à la mode de son époque en reprenant les banalités qui avaient cours depuis Guillaume de Lorris et Jean de Meung, on peut dire néanmoins qu'il a su réussir à donner une relation vivante des journées dont il voulait préserver le souvenir. Sans doute lui est-il arrivé de se répéter parfois en décrivant la longue théorie des combats singuliers, tous pareils, à chacun desquels il était tenu de consacrer quelques vers ; il suffira pourtant de comparer son poème au *Tournoi de Ham*, par exemple, pour rendre hommage à la souplesse vraiment heureuse de sa plume et à la diversité des moyens qu'il sut mettre en œuvre afin d'éviter la monotonie. Attentif à renouveler sa description et l'expression d'idées toujours identiques, Jacques Bretel ne l'était pas moins, d'ailleurs, à rompre l'ennui des joutes succédant aux joutes pendant trois jours, et, à cette fin, il a su très adroitement farcir sa relation de scènes épisodiques extrêmement vivantes ou de brèves réflexions sur le spectacle auquel il avait assisté. Ce constant souci de variété, joint à un réel talent descriptif, a dû contribuer beaucoup au succès du poème, dont il fait pour nous un tableau suggestif et nuancé de la vie des cours féodales à la fin du XIII^e siècle.

Jacques Bretel ignore les raffinements de style et pratique peu les jeux de mots auxquels se complaisaient volontiers les écrivains de son siècle. Sa phrase est simple et peu chargée. La figure de style qui a sa préférence est la comparaison, dont il use d'ailleurs judicieusement. Il sait éviter, en effet, la répétition fastidieuse de formules banales et faciles. Le cliché le plus fréquemment employé ne se présente que 4 fois dans le poème (*rapide comme la foudre*, vv. 510, 1539, 3703, 3925-6), et le choix est grand des rapprochements établis : *bruyant* comme le tonnerre (528, 3796), comme la tempête (515), comme deux tonneaux heurtés (1487-8) ; *rapide* comme le vent (1119), comme la levrette (1911), comme la flèche

⁽¹⁾ Nous signalerons en notes au texte les plus curieuses des analogies que nous avons relevées.

(1913, 3546), comme l'émerillon (1790) ; *droit* comme une flèche (781), comme un tison (783) ; *ferme* comme un pilier (489), comme une souche (653), comme une tour (4043) ; *fier* comme un léopard (3186, 3404), comme un lion crêté (2046) ; *beau* comme un ange (1460, 3338) ; *frais* comme s'il sortait d'une boîte (1899) ; *blanc* comme neige (1973, 2423), *ramassé sur lui-même* comme un faucon qui plonge (1879) ; *méchant* comme un chien de garde (1803, 3668), *simple* comme un ange (183), comme une jeune fille (4224) ; *silencieux* comme une église (519, 1219) ; *brun* comme l'émail (1205) ; *gros* comme un « sac marlier » (1418) ; *intact* comme une peinture murale (2060, 3547) ; *crier* comme une bête (682), comme un corbeau (1126) ; *courir* comme le cerf dans la clairière (1435), comme le sanglier (3709) ; *se défendre* comme une tour (3574) ; *tomber dru* comme la grêle (3966) ; *vasciller* (sous le choc) comme des balances (1918) ; *pareil* à un comte palatin (785), à un Sarrazin (786), à un Frison (784), à Lancelot (1731). Le poète cite à plusieurs reprises des proverbes et des dictons : vv. 124, 491-2, 1934, 2096-7, 2436-7, 2870, 4504. On relève des anacoluthes aux vers 209-10, 562, 2185 ss., 3376 ss., 3434 ss., 3776 ss., 4478 ss.

La versification du *Tournoi* témoigne d'une recherche attentive de la rime riche. On compte 63,5% de rimes masculines, contre 36,5% de rimes féminines : rimes masculines simples (homophonie de la seule voyelle finale) 12%, rimes masculines riches (identité de la consonne ou du groupe de consonnes précédant la voyelle accentuée) 30,5%, rimes masculines où l'identité s'étend jusqu'à la voyelle protonique 21% ; rimes féminines simples 22,5%, rimes féminines commençant à la consonne qui précède la tonique 10,5%, rimes féminines commençant à la voyelle protonique 3,5%. Plus du tiers des rimes féminines sont donc riches et, si l'on décompte des rimes masculines simples, celles qui contiennent un monosyllabe, un nom propre ou un vers de chanson et celles où il y a identité de la voyelle protonique (type *devant : tenant*), il ne reste pas 4% de rimes masculines simples où l'auteur soit sans excuse. Encore arrive-t-il dans ces cas qu'il y ait une consonne identique dans la syllabe finale (type *menetrel : autel* ou *vermoil : mervoil*).

Rimes imparfaites : *dacent : demandent* 2955, *vilonnie : nice* 1665. Les autres cas où la rime est apparemment imparfaite relèvent de particularités phonétiques attribuables à la langue du poète.

Les rimes unissant deux fois le même mot sont peu fréquentes :

1083, 1091, 1455, 1563, 1729, 1839, 1863, 2025, 2085, 2153, 2579, 2633, 2775, 2909, 3276, 3423, 3531, 3579, 3707, 3885, 4353, 4367 (?), 4479.

Rimes équivoquées : *s'alance* : *sa lance* 467, *dolor* : *do lor* 555, *l'endita* : *cortoisement dit a* 889, *saige* : *sai je* 1035, *devis* : *de vis* 1101, *d'ex* : *dous* 1133, *maintient* : *main tient* 1215, *puis mais* : *huimais* 1325, *dames* : *d'armes* 1527, 2643, *parla* : *par la* 1595, *dire* : *d'ire* 1607, *paroir* : *par oir* 1779, *l'oent* : *loent* 2027, *compaing* : *com pains* 2059, *mos* : *m'os* 2337, *pardon* : *par don* 2615, *belle amie* : *ne l'a mie* 2819, *est pris* : *espris* 2947, *l'aert* : *la ert* 3623, *amis* : *a mis* 3671, *Erlons* : *iert lons* 3701, *aprise* : *a prise* 4293.

Enchaînement de couples de rimes qui se suivent : *pris* (subst.) : *pris* (adj.) : *païs* : *signoris* : *conjoïs* : *pris* (subst.) 229-234, *vermoille* : *desparelle* : *aparoille* : *vermoille* 1975-1978, *waillance* : *pourveance* : *esperance* : *mescheance* 3449-52 ; *maillies* : *taillies* : *maillié* : *taillié* 3437-40, *tornéz* : *atornéz* : *retorne* : *atorne* 3605-8, *millor* : *honor* : *honorer* : *doner* 3889-92, *commancemens* : *commandemens* : *commander* : *amender* : *grande* : *commande* 3895-90, *briement* : *loialement* : *desloialement* : *roialteit* 4355-58, *vanter* : *chanter* : *chanson* : *pardon* 4439-42.

XI. — LES REFRAINS ET LES JEUX

En insérant dans son poème les refrains chantés à Chauvency par les dames et les chevaliers de la fête, Jacques Bretel ne fait que suivre une mode inaugurée au début du siècle par Jean Renart, dans *Guillaume de Dole* ⁽¹⁾. Après Renart, Gerbert de Montreuil, imitant directement *Guillaume de Dole*, avait farci son *Roman de la Violette* ⁽²⁾ de refrains connus ; Henri d'Andeli, à la même époque (c. 1230), avait cité plusieurs rondeaux dans son *lai d'Aristote* ⁽³⁾. Dans la seconde moitié du siècle, l'exemple de ces écrivains était suivi par la plupart des romanciers et des conteurs de France : Adenet le Roi glissait des refrains dans *Cléomadès* ⁽⁴⁾, l'auteur inconnu de *Sone de Nansay* ⁽⁵⁾ usait du même procédé, Jacquemart

⁽¹⁾ *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, p.p. G. Servois, Paris, S. A. T. F., 1893.

⁽²⁾ *Le Roman de la Violette ou de Gerart de Nevers*, p. Gerbert de Montreuil, p.p. D. L. Buffum, Paris, S. A. T. F., 1928 ; v. p. XLIV.

⁽³⁾ Cf. A. Héron, *Les Œuvres de Henri d'Andeli*, Rouen, 1880.

⁽⁴⁾ *Li Roumans de Cléomadès...*, p.p. A. Van Hasselt, Bruxelles, 1866, 2 vol.

⁽⁵⁾ *Sone de Nansay*, p.p. M. Goldschmidt, *Bibl. des lit. Veretius in Stuttgart*, n° CCXVI, 1899.

Gelée introduisait quelque 65 refrains dans son *Renart le Novel* ⁽¹⁾. Ces textes — et d'autres — ont été soigneusement étudiés par F. Gennrich dans le second volume de ses *Rondeaux, Virelais und Balladen* ⁽²⁾.

Le *Tournoi* montre bien l'usage qu'il était fait du chant dans les réunions mondaines de son temps. Pendant les joutes, on chante en amenant les chevaliers dans la lice (vv. 1526, 2044, 2166) ; le soir, on chante en rentrant au château (vv. 1284, 1292, 1312, 2350) ; on chante pendant les repas (vv. 1343, 2372-3) ; on chante encore, le jeudi, en se rendant au tournoi (vv. 3186, 3256, 3316, 3328). Mais c'est surtout après le repas du soir que chacun dit son refrain, à l'heure de la danse : le lundi, dès que les tables sont enlevées, la comtesse de Chiny invite ses hôtes à danser, en chantant *Mal dehait ait qui ne vient en la dance* ; chacun lui répond, puis nous entendons Simon de Moncley, Etienne d'Oiselay et Agnès de Commercy ; le mardi, on danse au son de la vielle et des chansons (vv. 2399-2405), et Bretel nous cite les refrains débités par Jeanne d'Avillers, Renaut de Trie, Aëlis de Louppy, Jean d'Oiselay, Hable de Boinville, Joffroi d'Apremont et Aëlis de la Nueve-Vile. Le jeudi matin, les dames dansent entre elles une carole, et la comtesse de Luxembourg chante « *An si bone compaignie* » ; le soir, elle interprétera le jeu du chapelet en compagnie d'un ménestrel.

La plupart des refrains du *Tournoi* étaient célèbres à la fin du XIII^e siècle, comme on peut en juger par le relevé suivant ⁽³⁾.

1) v. 1284, *Honis soit qui se repentira d'amer* ! Ce refrain, chanté par les sœurs du comte de Luxembourg, a échappé à G. Hecq et à F. Gennrich. Nous ne l'avons pas retrouvé ailleurs ; mais l'idée qu'il exprime reparait souvent sous des formes peu différentes : *Nus ne se doit repentir d'amors* (Raynaud, *Motets*, I, p. 180) ; *Fins cuers ne se doit repentir — De bien amer* (Raynaud, *Motets*, I, p. 52 ; *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1867, *Salut d'amours* p.p. P. Meyer, n° V, str. 2, p. 155 ; cf. A. Stimming, *Die altfr. Motette der bamberger Handschrift*, n° 43 b ; H. Spanke, *Eine altfr. Lieder-sammlung*, Halle, Niemeyer, 1925, *Rom. Bibl.*, n° 22, p. 331, refr. 28 ; F. Gennrich, *Rond., Vir. u. Ball., II*, pp. 204 et 277) ; *Ne vous repentés mie — De loiaument amer* (Gennrich, *l. c.*, pp. 7, 222, 268, 287, 289) ;

⁽¹⁾ *Le Roman de Renart*, p.p. Méon, t. IV.

⁽²⁾ Publ. de la *Gesellschaft für rom. Lit.*, vol. 47, Halle, Niemeyer, 1927.

⁽³⁾ La musique n'est pas notée dans les mss. du *Tournoi*.

J'ai ne me repentirai de bien amer (*ibid.*, pp. 137 et 138); En belle dame ai mis mon cuer — Mal ait qui s'en repentirait (*ibid.*, p. 272).

2) v. 1292, Navrez sui pres dou cuer sans plaie, — Diex, si ne truis qui le fer m'en traie! Chanté par Florent de Hainaut; ce refrain se retrouve avec de légères variantes dans Raynaud, *Motets*, II, p. 1, n° III (var. : D. je ne truis), dans le *Salut d'amour V* de P. Meyer (*Bibl. Ec. Chartes*, 1867, p. 158), str. 6 (var. : Las si ne sai qui), dans le ms. de Bamberg, motet 46b (var. : Dieus si ne sai qui); cf. Gennrich, *l. c.*, pp. 144 et 206.

3) v. 1312, Par ci va la mignostie — Par la ou je vois! Chanté par Agnès de Commercy; se retrouve aux vers 874-5 du *Jeu de la Feuillée* d'Adan de le Hale (éd. E. Langlois, *Coll. des Class. franç. du M. A.*, 2^e éd., 1923); dans les *Motets* de Raynaud, t. I, n° LXXI et CCXXXIV, t. II, n° XLVI; dans le ms. de Bamberg, n° 54a. Les quatre premiers de ces textes ont au second vers Par ci ou; seul le ms. de Bamberg donne avec Bretel Par la ou. Cf. Gennrich, *l. c.*, p. 89.

4) v. 1354, Mal dehait ait qui ne vient en la dance! Chanté par la comtesse de Chiny. Nous n'avons pas retrouvé ce refrain ailleurs. La même idée se rencontre dans Bartsch, *Altfr. Rom. u. Past.*, I, n° 71, p. 94, vv. 34-6 : Dehait ait qui d'amer ne balera — et qui ne se renvoisera! Cf. Gennrich, *l. c.*, II, p. 279, 3b.

5) v. 1362, Dont vient li maus qui m'ocirra? Chanté par Simon de Moncley. Il y a vraisemblablement une lacune dans le ms. de Mons (O fait défaut en cet endroit), car le même refrain se présente sous la forme suivante : Dont vient li maus d'amer qui m'ocirra, dans Raynaud, *Motets*, t. I, p. 91, n° LXVII, t. II, p. 8, n° XXVII et p. 10, n° XXXII; de même dans *Renart le Novel*, v. 6886. Cf. Gennrich, *l. c.*, II, p. 171, n° 40.

6) v. 1366, Jointes mains, douce dame, vos pri merci. Ce refrain, chanté par Etienne d'Oiselay et Agnès de Commercy, est peut-être altéré par le copiste. Nous notons dans Raynaud (*Motets*, II, p. 96, n° XIV; cf. Cousse-maker, *Adam de la Halle*, p. 220) et dans *Renart le Novel* (v. 6814 var.) : Amours et ma dame aussi, jointes mains vous proi (var. cri) merchi; dans Raynaud (*Motets*, II, p. 112, n° 10; cf. Cousse-maker, *Adam de la Halle*, p. 223) et dans le *Roman de Fauvel* : A jointes mains vous pri, — Douche dame, merchi. Pour la musique, cf. Gennrich, *l. c.*, II, p. 82-3 et p. 236.

7) v. 1526, J'ai joie ramenee si. Ce refrain, chanté par Waleran

de Fauquemont, reparait dans *Renart le Novel*, v. 2446; dans la *Cour de Paradis*, v. 596 (Méon, *Fabliaux, contes et dits*, III, pp. 128 à 148), dans la *Cour d'Amour* (G. Raynaud, *Romania*, t. X, p. 523 ss.), au vers 105 de la *Fatrasie* de Watriquet de Couvin (p.p. Scheler, *Dits et Contes de Watriquet de Couvin*, 1868, p. 295). Pour la musique, cf. Gennrich, *l. c.*, II, pp. 156, n° 4, et 225, n° 17).

8) v. 2044, Vous n'aléz pas jolïement si com je fas! Ce refrain, chanté par les compagnons de Pierre de Bauffremont, se retrouve avec de légères variantes dans Raynaud, *Motets*, II, p. 103, n° XXXIII, et dans *Renart le Novel*, v. 2580. Dans le motet (cf. G. Paris, *Bele Aalis*, dans ses *Mél. de litt. franç.*, p. 620), on lit : Vos n'aléz mie si com je fas, — ne vos, ne vos n'i savez aler, — ne vos, ne vos n'i savez aler; dans *Renart le Novel*, Vous n'alés mie tout ensi con je fas, — ne vous, ne vous n'i sariés aler, — ne vous, ne vous n'i sariés aler. Cf. Gennrich, *l. c.*, II, p. 95-6.

9) v. 2126, Vez ci le bruit de la vile — et la plus mignote gent. Ce refrain chanté par les compagnons de Jean de Rosieres, ne nous est parvenu que par le *Tournoi*.

10) v. 2350, Trai toi ariere, fai me voie — Par ci pascent gent de joie (Traites a., faites v. O). Chanté par un groupe à la fin des joutes du mardi; variante du refrain connu « Fui te, gaitte, fai me (nous) voie — Par ci passent (passe) gens de joie », qui figure dans Raynaud, *Motets*, I, p. 241, n° CCXXXIV, et II, p. 13, n° XXXIX, ainsi que dans la *Cour d'Amour* (*Romania*, t. X, 1881, p. 524, n° XXXIII).

11) v. 2454, Hé, tres douce Jehannette, vos m'avéz mon cuer emblé! Refrain inconnu, chanté par Renaut de Trie. Cf. Raynaud, *Motets*, I, p. 75, et Schultz-Gora, *Ein ungedruckter Salu d'amors* (*Z. f. rom. Phil.*, XXIV, 1900, p. 358 ss., str. 25) : Dieus, ele m'a et mon cuer — et ma vie tot emblé; Gennrich, *l. c.*, p. 290 : Aleis soeif, si m'atendeis : — vostre amor m'ait le cuer enbleit.

12) v. 2462, Onques mais n'amai! — Hé Diex, bone estrainne, — Encommencié l'ai! Ce refrain, chanté par Jeanne d'Avillers, se rencontre dans Montaiglon, *Chansons, ballades et rondeaux de Jehannot de l'Escurel* (*Bibl. elz.*), p. 57 ss., str. 9 : Onques mès n'amai; — vrai Dieux, bonne estrainne — quant commencié ai. Le même refrain figure dans le motet 24 de Méliacin (ou le *Conte du Cheval de Fust* de Girardin d'Amiens, p.p. E. Stengel, *Z. f. rom. Phil.*, X, 1886, p. 460 ss.).

13) v. 2478, *Cleire blondete sui, a mi, — Lassette, et si n'ai point d'ami*. Chanté par Aëlys de Louppy. C'est par erreur que Gennrich (*l. c.*, II, p. 145) rattache à ce refrain le vers qui le précède. Se retrouve dans Bartsch, *Altfr. Rom. u. Past.*, II, 38, vv. 9-11, sous la forme : *Cleire brunete sui, enmi! — Laisette, et si n'ai point d'amin*. Cf. *ibid.*, I, 36, vv. 11-12 : *A tort sui d'amors blasmee : — Lasse je n'ai point d'ami?* et II, 48, 5-6 et 11-12 : *Enmi, enmi, enmi! — Lasse, je n'ai point d'ami*.

14) v. 2490, *Améz moi, blondete, améz — Et je n'amerai se vos non*. (*A. m. plaixans brunete, — Je n'a s. v. n. O*). Ce refrain, chanté par Jean d'Oiselay, nous est inconnu. Il se rapproche de plusieurs autres par l'idée et par la forme; cf. notamment : *Soviegne vos de moi, bele; — je ne pens s'a vos non* (Gennrich, *l. c.*, II, p. 268); *Douce dame, car m'amez, — ja ne pri je, se vos non* (*ibid.*, p. 262 et 276); *Dansés, bele Marion, — ja n'aim je riens se vos non* (*ibid.*, p. 280).

15) v. 2498, *Diex, donéz a mon ami — Pris d'armes, joie d'amours*. (*armes et joie O*). Ce refrain, chanté par Hable de Boinville, reparait dans *Renart le Novel*, v. 6806, avec son accompagnement musical (cf. Gennrich, *l. c.*, II, p. 166). La leçon de *M* est celle du ms. de *Renart*, Paris, B. N., fr. 25566; celle de *O* reproduit la leçon du ms. B. N. fr. 372 et du ms. B. N. fr. 1593.

16) v. 2518, *Ai tout mon cuer mis en bien amer (J'ai t. m. uisaige m. e. b. a. O)*. Chanté par Joffroi d'Aspremont. C'est à tort que F. Gennrich (*l. c.*, II, p. 145) ajoute à ce refrain le vers 2519. Il convient de rapprocher de ce vers : *Ma pensee n'est qu'en bien amer* (Spanke, *l. c.*, XI, str. 2); *En lié amer ai tout mon cuer mis; ja n'en partirai* (Stimming, *Bamb.*, n° IIa, v. 9-10); *En bone amor ai mon cuer mis* (*Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir*, p.p. H. Suchier, Paris, S. A. T. F., t. II, 1885, *Salut à refrains*, p. 313, str. 1; Raynaud, *Motets*, II, p. 25).

17) v. 2524, *Jolietement m'en vois! Jolietement!* Chanté par Aëlys de la Nueve Vile; se rencontre aussi dans Raynaud, *Motets*, II, p. 2, n° VIII, et dans la *Chastelaine de Saint-Gille*, str. 32 (éd. Schultz-Gora, *Zwei altfr. Dichtungen*, Halle, 1916, p. 37 ss.). Musique dans Gennrich, *l. c.*, II, pp. 51 et 187.

18) v. 3118, *An si bone compaignie — Doit on bien joie mener*. Chanté par la comtesse de Luxembourg. Ce refrain reparait sous une forme identique dans la str. 8 du *Salut d'amour V* de P. Meyer;

avec une même variante, il est cité encore dans *Robin et Marion* d'Adan de le Hale (vv. 438-9), et dans *Renart le Novel*, v. 6728 : ces deux textes portent « *Avec tele c.* ». Pour la musique v. notamment Gennrich, *l. c.*, II, pp. 88 et 164.

19) v. 3186, *Ainsi doit on aler a son ami (A. d. o. a. amie a s. a. O)*. Chanté par Margot de Luxembourg. Ce refrain reparait dans Raynaud, *Motets*, t. II, p. 59 (n° XXXVI), p. 94 (n° IX), p. 129 (n° XVIII); dans la *Cour de Paradis*, v. 349 (var. : *d. dame a.*). Cf. Gennrich, *l. c.*, II, pp. 21-2 et 91-2, où sont reproduites les diverses notations musicales.

20) v. 3256, *Diex, qui dirai en mon pais — Que j'ai amour nouvelle?* Ce refrain chanté par Agnès de Commercy, nous est inconnu.

21) v. 3316, *Hareu, comment mi mainterai — Amors ne mi laissent durer (C'amors O)*. Chanté par Renaut de Trie; se retrouve dans Raynaud, *Motets*, II, p. 104 (n° XXXV, leçon de *O*, rondeau attribué à Guillaume d'Amiens), dans la chanson 816 de la *Bibliographie* de Raynaud (1881, p. 552), dans la chanson 816 de la *Bibliographie* de Raynaud (var. : *Hé, Dex... qu'amors...*). Cf. Bartsch, *Altfr. Rom. u. Past.*, II, 27, v. 45-46. (*Vadelarideu, — s'amors ne mi laisse durer*); Raynaud, *Motets*, I, 134, 14 (*Saderali, douz dieus — S'amor ne mi lesse durer*); et Stimming, *Bamb.*, 32 c (vv. 7-8 : *Dieus! que ferai des maus d'amer, — qui ne mi laissent durer?*). Pour la musique, cf. Gennrich, *l. c.*, II, pp. 31 et 267.

22) v. 3328, *Ja mauvais n'avera bele amie, — Li prous lez enmaigne dous et dous (Ja cowars n'a. O)*. Chanté par un groupe de dames. Ne se retrouve que dans la traduction d'Ovide étudiée par G. Paris, au tome XXIX (1885, pp. 472-85) de l'*Hist. Litt. de la France*. Les deux mss. de cette traduction ne présentent pas la même leçon. L'un donne : « Et pour ce dient elles aux caroles en leurs chançons, que *Ja couart n'avra belle amie, — mais le preux et hardi — les enmaigne deux et deux* » (B. N. fr. 881, f° 54a); l'autre porte : « Et pour ce dient il es karoles en leurs chançons *Ja mauvez n'avra belle amie — mais le preux les amaine .II. et .II.* » (Ars. 2471, f° 7c).

23) v. 4130, *Je taig par le doi m'amie — Vaigne avant cui je en fas tort (d. cui jainme O)*. Chanté par les chevaliers au retour du tournoi. Nous n'avons pas rencontré ailleurs de refrain identique. On relève : *Je tiens par la main m'amie — si en vois plus mignetement*, dans la traduction d'Ovide déjà citée (B. N. fr. 881 f° 79d, var. :

m. ma dame s. ; Ars. 2471, f^o 39a) ; dans Raynaud, *Motets*, I, p. 192, n^o CLXXXI ; dans la *Cour de Paradis*, v. 470 (var. : *G'en main p.*) dans Bartsch, *Altfr. Rom. u. Past.*, II, 27, v. 93-4 (var. : *J'anmoins par les dois m'amie*).

24) v. 4220, *Si n'a plus joliete de mi*. Ce vers est le premier du jeu du chapelet, interprété par la comtesse de Luxembourg et par un ménestrel. Ce jeu a été étudié par M. J. Bédier, dans son article sur *Les plus anciennes danses françaises* (*Revue des Deux Mondes*, 1906, p. 402 ss.). Nous n'avons pu retrouver ailleurs la trace de ce premier vers.

25) v. 4233-4, *Douce dame, parlez a nous, — Que quiert vostres gens cors li dous ?* Nous n'avons pas rencontré en dehors du *Tournoi* ces vers chantés par le ménestrel.

26) v. 4235-6, *Sire quant a fiert il a vous ? ne vous voi pas bien saige — J'ai fait mon chapelet jolif la jus en cel boschage*. Ces vers de la dame ne se retrouvent pas ailleurs.

27) v. 4248, *Douce dame, voléz baron ?* Vers du ménestrel ; inconnu.

28) v. 4249-50, *Naie ! Se je ne l'ai tres bon, je i averoie damaige ! — J'ain miex mon chapelet de flors que malvais mariaige !* La dernière partie de cette réplique de la dame est citée dans la *Chastelaine de Saint-Gille*, v. 35, str. 4 : *J'aim miex un chapelet de flors — que mauvès mariaige*.

29) v. 4251-2, *Trez douce dame, il est trovéz — Si fait com vos le demandéz*. Réplique du ménestrel ; refrain inconnu.

30) v. 4253-4, *Biaus sire, et car le m'amenéz la jus en cel herbaige ! — Je m'en vois ; vos m'i troverés seant sor le rivaige*. Réplique de la dame ; refrain inconnu.

31) v. 4282, *Diex, trop demoure ! Quant venra ? — Sa demouree m'ocirra*. Cette réplique de la dame est un refrain qui reparait dans *Renart le Novel*, v. 2834, et dans la septième pièce citée par Girardin d'Amiens dans *Méliacin*. Cf. Bartsch, *Altfr. Rom. u. Past.*, III, 28, 9-10 : *Dex trop demeure ; quant vendra ? — Loing est, entroubliee m'a*. Pour la musique, cf. Gennrich, *l. c.*, II, pp. 158 et 301.

32) v. 4289-92, *Dame, ves ci le bachelier ; — De proësse ne sai son per. — Tenéz, dame, je le vos baille, — Et a millor de lui trover — Fauriez vos bien sans faille*. Ces vers, chantés par le ménestrel, ne se retrouvent pas ailleurs.

33) v. 4296, *La merci Deu, j'ai ataint — Se que je voloie*. Cette réplique de la dame, par laquelle s'achève le jeu, est un refrain qui se rencontre dans Raynaud, *Motets*, II, p. 36, n^o XCVIII : *Lai merci Deu, j'ai ataint — La ou je voloie*. (Cette pièce de Raynaud provient du ms. Douce 308, c. à d. de O).

34) v. 4450, *Dex, doneis amors a sous — Qui amors maintiennent muez*. Ce refrain, chanté par Simon de Lalaing, se retrouve dans la ballette 100 du ms. Douce 308 (O) ; cf. Raynaud, *Bibliographie*, n^o 1013, et Steffens, *Archiv. f. d. St. d. n. Spr.*, t. 99, p. 366 : (*Deus, Deus, Deus, Deus*) — *Deus, doneis honor a seus — Ki amor maintiennent mues !*

35) v. 4550, *Voix je dont bien lou droit chamin, — Vos qui d'amors saveis la voie ?* Nous n'avons pas retrouvé ailleurs ce refrain chanté par Waleran de Ligny.

Nous avons dit déjà que plusieurs des refrains notés à Chauvency par Jacques Bretel étaient destinés à la danse, et nous avons mentionné précédemment la carole du jeudi matin, où seules les dames sont admises et à laquelle les chevaliers assistent en spectateurs. Dès le mercredi, après le repas du soir, Bretel avait vu Agnès de Florenville et Jeannette de Boinville danser le « robardel » au son de la vielle de Perrine d'Esch. Ce jeu, attentivement décrit aux vers 2533 ss. du *Tournoi*, était une pantomime sans paroles, exécutée par deux demoiselles travesties l'une en berger, l'autre en « pastoure », et dont le thème était le larcin d'un baiser ⁽¹⁾. Le souvenir de cette danse nous a été conservé par d'autres textes, mais aucun ne fournit autant de précisions que celui de Bretel ⁽²⁾.

A côté du « chapelet » et du « robardel », le *Tournoi* cite d'autres divertissements, qui sont plutôt des jeux de société.

Le « jeu du roi et de la reine », auquel il est fait allusion au vers 2958, est très mal connu. On sait seulement qu'il avait été interdit par le synode de Worcester.

On possède plus de renseignements sur le « jeu du roi qui ne

(1) Sur les danses mimées du moyen âge, et notamment sur les jeux du chapelet et du robardel, v. le bel article de M. J. Bédier, *Les plus anciennes danses françaises* (*Rev. des Deux Mondes*, 1906, p. 411 et suiv.). A propos du robardel, c'est à tort que M. Bédier attribue l'exécution de ce jeu à des jongleresses.

(2) Cf. Huon de Méry, *Tornoiemens Antecrist*, éd. Tarbé, p. 25, v. 15 ; Bartsch, *Altfr. Rom. u. Past.*, II, 41, v. 19 ; 58, v. 47 ; III, 21, v. 21-22.

ment » (v. 2960). Il consistait à élire un roi qui posait à chacun des joueurs une question à laquelle celui-ci devait répondre ; ensuite, chacun des joueurs pouvait à son tour poser une question au roi. Ce jeu et celui du roi et de la reine ont été étudiés par E. Langlois (*Le jeu du Roi qui ne ment et le jeu du Roi et de la Reine*, dans les *Mélanges Chabaneau, Rom. Forschungen*, XXIII, 1906, pp. 165 ss.).

Aux vers 4183-6, Bretel énumère encore les jeux du « béguinage », de l'« ermite », du « pèlerinage », du « provencel » et de « Berengier ». Ces jeux nous sont inconnus. Peut-être doit on voir une allusion au « pèlerinage » dans le vers 18 de la pastourelle II 41 de Bartsch : *Grant joie moinent li donzel — Gautier fait le muel — et Jaket le pelerin — et Gui le roubardel — et Baudouin fait l'anfle* (16-20).

XII. — LES PERSONNAGES HISTORIQUES

L'identification des personnages historiques cités par Bretel dans son poème a été entreprise surtout par P. Delmotte ⁽¹⁾ et par E. Michel ⁽²⁾. Toutefois, même après les recherches moins sommaires de ce dernier, il reste beaucoup de chevaliers présents à Chauvency dont on ignore encore l'identité exacte. Nous avons à notre tour repris l'examen de ce problème. Sans doute n'avons-nous pas toujours réussi à retrouver, dans l'histoire, la trace des joueurs de Jacques Bretel et avons-nous dû très souvent nous contenter de renseignements peu précis sur ceux que nous reconnaissons. Nous espérons cependant apporter quelques détails nouveaux et rectifier quelques erreurs, en attendant que d'autres, à leur tour, corrigent et complètent notre travail ⁽³⁾.

Après le poète lui-même, le premier personnage mentionné dans le *Tournoi* est le comte Henri de Salm, chez qui Bretel a commencé son œuvre (vv. 31-42) et chez qui il est reçu à dîner avant de gagner Chauvency (vv. 244-270). Ce seigneur, dont Bretel vante surtout la générosité et la courtoisie, ne reparaît pas dans le reste de l'œuvre ;

⁽¹⁾ Dans la liste des « Chevaliers qui ont rompu des lances dans les tournois de Chauvency », en appendice (p. 1-3) à son édition.

⁽²⁾ *Les Tournois de Chauvency-sur-Chier. Poème du XIII^e s.*, de Jacques Bretel, dans les *Mém. de l'Acad. imp. de Metz*, XLV, 1863-64, pp. 553-650.

⁽³⁾ Nous suivons dans cette étude l'ordre selon lequel les personnages se présentent au lecteur du poème ; nous ne mentionnons pas les hérauts, que l'on ne peut identifier.

il ne se trouve pas aux fêtes de Chauvency ⁽¹⁾. P. Delmotte, E. Michel et, après eux, Victor Le Clerc (*H. L. F.*, XXIII, p. 480) l'identifient à tort avec Henri de Blâmont, lequel prit part aux joutes et au tournoi. En vérité, Henri, comte de Salm-en-Alsace était cousin de Henri de Blâmont. Du début du XII^e s. au début du XIII^e, Salm et Blâmont avaient été réunis, et Henri II, comte de Salm († en 1245 ou en 1246), était encore sire de Blâmont. Il avait eu deux fils, Henri III et Ferri, dont le premier, mort avant son père en 1228, avait laissé lui-même un fils Henri (IV). De l'héritage de Henri II, Blâmont était passé à Ferri, tandis que Salm avait été attribué au jeune Henri IV ⁽²⁾. Ferri († en 1255 ou 1256) ayant eu à son tour un fils nommé Henri, les sires de Salm et de Blâmont, en 1285, s'appelaient tous deux Henri et étaient cousins ⁽³⁾. Henri IV de Salm figure dans des actes notariés de 1252 à 1291 ⁽⁴⁾ et est mort en 1292 ⁽⁵⁾ ; sans doute était-il encore très jeune à la mort de son père en 1228. Il avait lui-même trois fils : Henri, Jean et Ferri, dont le second lui succéda ⁽⁶⁾. En 1285, Henri, comte de Salm, était donc un vieillard, et l'on comprend qu'il n'ait pas assisté aux fêtes de Chauvency.

Au v. 58, apparaît Conrat Warnier (Coinrairt Warnier ou Wernier dans *O*) de Hastat (v. 236, leçon de *O* ; Hacat dans *M*). Ce seigneur

⁽¹⁾ C'est par erreur que Ch.-V. Langlois (*Vie en France... d'après les romans mondiaux...*, Paris, Hachette, 1924, p. 224) l'identifie avec Henri de Briey, dont nous parlerons plus loin.

⁽²⁾ Cf. E. de Martimprey de Romécourt, *Les Sires et Comtes de Blâmont, étude historique*, dans les *Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine*, 3^e s., 18^e vol., 1890, p. 87. Louis Schaudel, *Les Comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XII^e et XIII^e siècles*, III^e partie, dans les *Mém. de l'Ac. de Stanislas*, 6^e série, t. XVII, 1919-20, pp. 142 ss.

⁽³⁾ Ce lien est mentionné dans un acte de 1270 p.p. Bonnardot, *Chartes et Documents de langue française du comté de Luxembourg et régions adjacentes (XIII^e s. et XIV^e s.)*, dans les *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 3^e s., t. XV, 1889, p. 421.

⁽⁴⁾ Cf. Marichal, *Cartulaire de l'évêché de Metz (Mettensia, IV, Paris, 1903-5)*, Table, s. v. Henri comte de Salm (actes de 1254 à 1291) et Natalis de Wailly, *Notice sur les actes en langue vulgaire du XIII^e s.*, dans *Notices et Extraits des Manuscrits*, XXVIII, 1878, acte 38 (daté de 1252).

⁽⁵⁾ Cf. L. Schaudel, *l. c.*, p. 228.

⁽⁶⁾ Henri est cité avec ses fils Henri, Jean et Ferri en 1284 (Marichal, *l. c.*, I, p. 14, acte 12 et p. 28, acte 20) et le 14 mai 1288 (*ibid.*, p. 307, acte 123) ; le 4 août 1288 un acte ne cite que ses fils Jean et Henri (*ibid.*, p. 32, acte 24), de même un acte publié par Natalis de Wailly, *l. c.*, acte 293. En 1291, apparaît Jean, comte de Salm (*ibid.*, acte 311).

allemand, dont le parler est ridiculisé à plusieurs reprises par Bretel (vv. 61 ss., 330 ss., 906-17, 3419 ss.), est invité par celui-ci à venir à Chauvency et promet d'amener avec lui son fils Conradin (v. 240). Ils y viennent en effet tous deux, et Conradin joute avec Henri de Briey (v. 894 ss.). Nous apprenons, aux vers 1037-41, que Conradin a combattu le roi de Bohême peu avant 1285, aux côtés du roi d'Allemagne. Il porte, selon Bretel, « d'or à la bordure de gueules, brisé en chef d'une molette du champ » (vv. 898-901). J. Th. de Raadt, rendant compte de l'édition de Hecq, a montré que *caintour* est pour *saultour*, *saltoir*, et qu'il faut blasonner « d'or au sautoir de gueules — qui était bien l'emblème héraldique de la famille de Hastatt, en Alsace — chargé en chef (à dextre) d'une molette du champ » (1). Il s'agit donc bien de Hastatt, en Alsace (arr. de Colmar), quoi qu'en ait dit Michel (p. 614), qui repoussait cette identification parce que Salm est trop éloigné de Hastatt et que, selon lui, les armes ne conviendraient pas. D'ailleurs Conrad Warnier — ou Wernher — de Hastatt est bien connu. En sa qualité de *landvogt* ou comte provincial de la Haute-Alsace, il résidait sans doute en 1285 au château de Plixbourg, situé sur le ban de Wintzenheim, derrière le Hohenlandsparg ; c'est là, en tout cas, qu'était morte, l'an 1276, son épouse, fille du comte de Ferrette. Conrad Warnier était un personnage important, car outre le château de Barbenstein, situé à une lieue à l'ouest de Hastatt, sur une montagne élevée, la maison de Hastatt possédait encore le château moyen de Haut-Eguisheim, ceux d'Ober-Ensisheim, d'Ober- et Nieder-Heringheim, de Holzweiler et de Wickersweiler, près de Colmar (2). Quant à l'allusion des vers 1037-41, on sait précisément par la Chronique de Colmar qu'en juillet 1278, Conrad Warnier avait rassemblé un corps de troupes de cent hommes d'élite qu'il conduisit en Bohême contre le roi Ottocar (3). Vers 1284, il brûla aux seigneurs de Girsperg le château qu'ils avaient construit sur la montagne de Staufenberg, à 1 kilomètre de Soultzbach (4).

(1) *Annales de la Soc. d'Archéologie de Bruxelles*, XIII, p. 488.

(2) Schoepflin-Ravenez, *L'Alsace illustrée*, IV, 282.

(3) *Ibidem*, V, 554.

(4) *Ibidem*, IV, 230. « Conrad Wernher de Hapstatt », *landvogt* de la Haute-Alsace en 1274 et en 1278, est mentionné dans *l'Art de vérifier les Dates* (2^e partie, XIII, p. 488), qui, par erreur, le dit mort en 1283.

Le comte et la comtesse de Chiny, que Bretel nomme les premiers (v. 109 ss.) quand Conrad Warnier lui demande qui il rencontrera à Chauvency, sont Louis V de Looz (1268-99) et sa femme Jeanne de Bar († après 1295), sœur du comte Thibaut II de Bar (1239-94) et veuve de Ferri de Blâmont déjà cité. La sœur de Jeanne, Marguerite, ayant épousé Henri II le Blond, comte de Luxembourg († 1281), la comtesse de Chiny était la tante de Henri III, comte de Luxembourg de 1281 à 1288, présent à Chauvency. Elle était aussi la mère de Henri de Blâmont, qu'elle avait eu de son premier mariage. En 1285, le comte de Chiny résidait à Montmédy, tandis que Chauvency appartenait à son frère Gérard (1). Pour l'organisation des fêtes, celui-ci avait mis son château à la disposition de Louis, et les invités étaient logés les uns à Montmédy, les autres à Chauvency. Aux vers 1253-4, nous voyons la comtesse de Chiny descendre la première des « berfrois » lorsque s'achèvent les joutes du lundi ; peu après, à la fin du repas, c'est elle qui donne le signal de la danse « por ce qu'estoit chief et baniere — et raliance de la feste » (v. 1360-1). Les armes du comte de Chiny sont décrites aux vers 3160-2 : « ainsi vermoille comme feu — a deus bars d'or et a croissetes — petites, assez joillietez », c'est-à-dire « de gueules à deux bars d'or accompagnés de croisettes » (2).

Après le comte de Chiny et la comtesse, Bretel cite la comtesse de la Roche et de Luxembourg (v. 130 ss.), qui sera accompagnée de ses belles-sœurs Margot et Yolant (v. 137 et 141 ; au v. 141, O donne « Johennette » au lieu de « Yolant »), filles de Henri II le Blond (v. 145). La comtesse de Luxembourg était en 1285 Béatrix, fille de Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont, et de Félicité de Coucy (3) ; elle devait mourir à Valenciennes en 1320, après y avoir fondé

(1) Cf. E. Duvernoy et R. Harmand, *Le Tournoi de Chauvency en 1285...*, dans les *Annales de l'Est et du Nord*, 1905, et Goffinet, *Les Comtes de Chiny*, Arlon, 1880. Ce dernier n'a pas connu notre texte. Montmédy avait été fondé par le comte de Chiny Arnould III dans le courant du XIII^e s., et était devenu le lieu de résidence des comtes.

(2) Rietstap, *Armorial général*, I, 418, donne : « Chiny, de gueules à deux saumons adossés d'or, acc. de neuf croisettes du même » ; De Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas...*, II, p. 377, dit qu'en 1294 un sceau d'Arnould de Looz porte au contrescel un écu burelé sommé d'un écusson à deux poissons adossés et à un semé de croisettes (Chiny).

(3) Cf. E. Duvernoy et R. Harmand, *l. c.*

un monastère de religieuses dominicaines ⁽¹⁾. Le comte Henri III était né vers 1241 et régnait depuis 1281 ⁽²⁾; il devait succomber à la bataille de Worringen en 1288. C. Bonnabelle, dans son étude sur les seigneurs de Ligny ⁽³⁾, ne mentionne pas Margot et Yolant (ou Johennette ?) parmi les enfants de Henri II, et donne par erreur à Henri III le surnom de Blondel. Nous verrons plus loin qu'un autre fils de Henri II, Waleran de Ligny, se trouvait également à Chauvency.

Aux vers 156-7, voici Agnès, « damoiselle de Commarci ». La généalogie des seigneurs de Commercy récemment dressée par M^{me} S. François-Vivès ⁽⁴⁾, fournit les précisions suivantes pour le XIII^e siècle. Simon II, fils de Gaucher I, seigneur de Commercy (1208-1248), étant mort vers 1247, sa veuve, Mahaut de Sarrebrück, qui apportait le comté de Sarrebrück à la maison de Commercy, épousa bientôt Amé de Montfaucon, seigneur de Montbéliard, qui eut ainsi, de 1248 à 1259, la garde de la seigneurie. En 1259, Simon III, fils de Simon II et de Mahaut, devint seigneur de Commercy; il devait le rester jusqu'en 1305. Sa femme Mahaut (d'origine inconnue) lui donna plusieurs enfants : 1) un fils Jean, qui lui succédera; 2) et 3) deux autres fils qui seront moines à Rangéval, 4) une fille Laure, qui épousa Anceau de Joinville, 5) une fille Jeanne, qui épousa Jacques de Vaudémont. C'est ici, très vraisemblablement, que devrait prendre place Agnès, troisième fille de Simon III, mais aucun document ne nous a conservé son souvenir.

Le fait qu'Agnès, ici (v. 158) comme aux vers 1295 ss., est signalée en compagnie de Mahaut d'Aspremont, s'explique dès qu'on sait l'identité de Mahaut : sœur de Joffroi, seigneur d'Aspremont,

⁽¹⁾ Cf. Würth-Paquet, dans les *Publ. de la section hist. de l'Institut archéologique de Lux.*, 1859, p. 51 et 1860, p. 42. C'est en ce temps que fut écrit (en 1311) le *Combat de Saint-Pol contre les Carmois* (Scheler, *Trouv. belges*, I, 242 ss.), où la comtesse de Luxembourg joue un rôle important.

⁽²⁾ Cf. Van Wervecke, *Publ. de la section hist. de l'Inst. arch. de Luxembourg*, 1903, p. 10.

⁽³⁾ C. Bonnabelle, *Etude sur les Seigneurs de Ligny de la maison de Luxembourg...*, dans les *Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, IX, 1880, pp. 43-44; Bonnabelle cite en cet endroit Vigner, *Hist. de la Maison de Luxembourg*, 1619.

⁽⁴⁾ Cf. *Positions des thèses de l'Ecole des Chartes*, année 1932, pp. 81 ss., *Histoire des Seigneurs et de la Seigneurie de Commercy des origines à 1415*.

cette dernière épousa, à une date qu'on ignore, le frère d'Agnès, Jean I, seigneur de Commercy de 1305 à 1341. Notre Mahaut est la même dame qui figure dans les jeux partis CLVI et CLXVII, écrits après 1305, avec le titre de « dame de Commercy »; la comtesse de Linange, présentée comme sa sœur par ces jeux, était en effet Jeanne d'Aspremont, mariée en 1282 au comte Ferri IV de Linange, présent lui aussi à Chauvency ⁽¹⁾.

Bretel nomme ensuite « madame d'Aspremont » (v. 173); il nous rappellera au v. 1297 qu'elle était « de jouene aage ». Cette dame d'Aspremont était la femme de Joffroi, sire d'Aspremont et de Quiévrain (c. 1280-1306). Fille de Nicolas, sire de Quiévrain, et de Julienne de Looz, elle avait apporté à son mari la seigneurie de Quiévrain. Julienne de Looz étant la sœur de Louis V, comte de Chiny, celui-ci était oncle de la dame d'Aspremont. Il sera question du seigneur d'Aspremont au v. 340.

La « dame de Florainville le chastel » en Ardenne (v. 177-9) et sa « fille » Agnès (v. 181) peuvent être identifiées sans doute avec Isabeau, dite dame de Florenville (Luxembourg belge) dans des actes de 1259 et de 1278, et avec Agnès, femme de Jean dit l'Ardennais, fils d'Isabeau. E. Tandel, dans son ouvrage sur les *Communes luxembourgeoises* ⁽²⁾ cite un acte de 1259 émanant d'Isabeau et de son fils Jean, un autre de 1273 émanant de Jean, sire de Florenville et d'Agnès sa femme, un troisième de 1278 scellé par Isabeau, dame de Florenville. Sans doute Jean était-il mort entre 1273 et 1278. L'emploi du terme « fille » pour « bru », n'est pas plus surprenant que celui de « sœur » pour « belle-sœur », au v. 3183; une autre difficulté, mais peu grave, vient du fait qu'au v. 2535 Agnès est qualifiée de « pucelle ».

Il faut atteindre les vers 309-311 pour rencontrer le comte de Luxembourg et son frère Waleran. Nous avons vu que le premier

⁽¹⁾ Cf. *Recueil général des Jeux-partis* p. p. A. Langfors, A. Jeanroy et L. Brandin, Paris, S. A. T. F., 1926, p. LVIII; pour l'identification des deux dames, cf. *Revue belge de philologie et d'histoire*, XI, 1932, fasc. 4. C'est par erreur que Delmotte (*App.*, p. 4), G. Hecq (p. 193) et M. Brassart (*Hist. et Généol. des Comtes de Lalaing*, Douai, 1854 (2^e éd.)) font épouser à Mahaut, Simon de Lalaing, lui aussi présent à Chauvency. Ce dernier a bien épousé une Mahaut d'Aspremont, mais cette dernière, qui était la fille et non la sœur de Joffroi d'Aspremont, mourut en 1373, ce qui prouve qu'elle n'était pas en âge, en 1285, pour participer aux fêtes de Chauvency.

⁽²⁾ T. III (= *Ann. de l'Inst. archéol. de Luxembourg*, XXIII, 1890, pp. 33 ss.).

d'entre eux n'est autre que Henri III, et qu'ils accompagnaient la comtesse Béatrix, ainsi que leurs sœurs Margot et Yolant. Henri III, comte de Luxembourg, marquis d'Arion (v. 3701) et seigneur de la Roche (vv. 131 et 1184), prend une large part aux fêtes de Chauvency. A plusieurs reprises, il est surnommé « le lion » (vv. 1272, 2683-4, 3785, 3824); avec son frère Waleran, ils crient « Limbourg » (v. 1860 et passim), l'« enseigne » de leur famille. Bretel aime à rappeler la mémoire de leur père Henri II Blondel (vv. 145-6 et 1885). Au vers 2839, Henri de Blâmont appelle Henri III « cousin » : ils étaient en effet fils des deux sœurs Jeanne et Marguerie de Bar.

Waleran de Luxembourg (v. 3431, 4552), sire de Ligny-en-Barrois (v. 3813) était le frère cadet de Henri III (vv. 311, 1860, 2685, 3825) et son vassal. Il avait épousé Jeanne de Beaurevoir et mourut à Worringen en 1288. Il était le premier seigneur de Ligny de la maison de Luxembourg (1). Bretel décrit ses armes aux vers 1873-5 : *D'argent et d'azur burelé, — A un chief d'or fin esmeré, — A un vermoil lyon ranpant*. Cette description est exacte (2).

Au vers 317, le héraut d'armes Bruiant apprend à Bretel que le chevalier qu'ils ont vu passer devant les dames se nomme Perart de Grilli (Perralz O); plus loin, le poète nous montre le même chevalier portant un écu d'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent (vv. 795-61) et précise qu'il est « de vers Berçoigne » (vv. 763 et 826). Delmotte a proposé, avec raison, croyons-nous, de reconnaître la patrie de Perart dans le village de Grilli, situé à une lieue E. S. E. de Gex (Ain), près du lac de Genève, ce qui s'accorde avec la donnée des vers 763 et 826 (3).

(1) Cf. Bonnabelle (C.), *Etude sur les seigneurs de Ligny de la maison de Luxembourg*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, IX, 1880, pp. 33 ss.

(2) Rietstap donne pour Ligny : « burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, semé de billettes d'argent, brochant sur le tout »; De Raadt, s. v. Luxembourg, décrit un sceau de Waleran (1285), comme suit : type équestre, le bouclier et la housse à un burelé; au chef de —, et à un lion (à queue simple) brochant sur le tout. Ch. Munchen, *Blasons des comtes et ducs de Luxembourg*, dans les *Publ. de la Sect. hist. de l'Institut archéologique de Luxembourg*, XXXI, 1876, p. 320, se trompe quand il donne à Waleran « les armes de la branche aînée (Limbourg) sans le burelé, mais avec un lambel d'azur à trois pendants comme brisure ».

(3) Michel, p. 567, constate simplement une grande ressemblance entre les armes de Perart et celles des Chauffour (près de Stenay, Meuse), qui portaient « d'argent à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent ».

Le « seigneur d'Aisse » (v. 321), appelé ailleurs Joifroi d'Aixe (1) est mieux connu : il était seigneur d'Esch-sur-la-Sûre. Fils de Robert d'Esch et de certaine Ermengarde, il apparaît pour la première fois dans les actes en 1261, mais n'est dit seigneur d'Esch qu'en 1265. Comme l'a bien montré M. J. Vannérus, Joffroi a occupé de 1265 à 1291 (date de sa mort) une situation très brillante dans la féodalité luxembourgeoise et lorraine (2). Les nombreux diplômes où il figure témoignent de l'autorité dont il jouissait auprès des comtes de Luxembourg, du duc de Lorraine et du comte de Bar; ils montrent aussi le rôle important qu'il joua dans l'histoire de ces provinces, du début à la fin de son règne. On ne lui connaît ni femme ni enfants, mais on sait que Conon d'Ouren, un des chevaliers présents à Chauvency, était son neveu (3). Les sceaux de Joffroi donnent, pour ses armoiries, un burelé de dix pièces. La description de J. Bretel (v. 3215-16, *Detrenchies et ferreteies — D'argent, de guelle bureleies*) permet de préciser les émaux : Joffroi portait un écu burelé d'argent et de gueules de dix pièces (4).

Au v. 326, Bruiant montre au poète « Philippe le Flamand », qui plus tard sera désigné comme le fils du comte Gui de Flandres (vv. 3468, 3964). Il criera « Flandres » et « Arras ». Delmotte et Michel ont bien vu qu'il s'agissait du cinquième fils de Gui de Dampierre (comte de 1278 à 1305). G. Hecq (p. 196) signale sa présence au tournoi de Compiègne en 1273.

Au v. 327, apparaît Florent de Hainaut. Bretel nous dira aux vers 3447-50 et 4023, qu'il était fils de Jean d'Avesnes, et spé-

(1) Au vers 321, *M* donne *daire* et *O*, *dere*; mais la rime réclame une correction, le vers 322 s'achevant dans *M* par *naillie* et dans *O* par *naixe*. Le sens exige la leçon de *O*, qui ne peut rimer avec *Aire* ou *Ere*. D'ailleurs le seigneur d'Aixe reparait souvent dans notre poème, tandis que nulle part il n'y est fait mention d'un sire d'Aire ou d'Ere. Delmotte avait admis la même identification; Michel a cru devoir distinguer Aire de Aixe (p. 567).

(2) L'étude de A. Neyen, *Histoire des seigneurs et du bourg d'Esch-sur-la-Sûre* (*Publications de la section hist. de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg*, XXI, 1876, pp. 199 ss.) ne mérite aucune confiance. Nous avons eu recours à celle de M. J. Vannérus, *Les anciens dynastes d'Esch-sur-la-Sûre*, Luxembourg, 1910 [tiré-à-part de la revue *Ons Hémécht*, 1905-1910], pp. 118 ss., 203 ss. (Nous devons de connaître ce dernier ouvrage à la bienveillance de notre excellent collègue M. Vanderlinden).

(3) Cf. *infra*, p. XCIII.

(4) Cf. J. Vannérus, *l. c.*, pp. 265 ss., où sont signalées les erreurs nombreuses commises par les héraldistes à propos des armes d'Esch.

cifiera qu'il avait combattu vaillamment contre les Français et les Flamands devant Valenciennes (v. 3453 ss.). Au v. 2864, le comte de Chiny l'appellera « sire cousin ». Ce Florent de Hainaut, fils de Jean I^{er}, comte de Hainaut, était seigneur de Braine-le-Comte, de Hal et d'Estruen, et devint en 1291 prince d'Achaïe et de Morée par son mariage avec Isabelle de Villehardouin, veuve de Philippe d'Anjou, roi de Thessalonique (1).

A côté de Florent de Hainaut se tient Wautier de Hondescoste. Nous avons accepté cette leçon, bien que *M* donne « Warnier », tandis que *O* appelle ce chevalier « Gatier de Houdescote ». En effet, on retrouve au v. 3917 Wautier de Hondescort, ce qui confirme la leçon de *O* quant au prénom. Ce Wautier de Hondescoste ou Hondescort n'est autre que Gautier d'Hondschoote (départ. du Nord), comme l'a bien vu Michel (2), qui signale un « Galterus de Hundscôta » en 1220 et un autre en 1300 (3). De Raadt, dans ses *Sceaux armoriés*, s. v. *Hondschoote*, mentionne un Gautier de ce nom vivant en 1275 ; Vandenberghe, dans son étude sur cette seigneurie, connaît un Wautier d'Hondschoote chevalier, sire de Houtkerque, qui en 1292 porte d'hermine à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or (4).

Près de là, Bruiant reconnaît un chevalier qu'il nomme « Cuenes de Barquehain » (v. 334) selon *M*, ou « Cunes de Brekehain » selon *O*. Il faut traduire Conon de Bergheim (Alsace). Michel (p. 571) parle d'un Coince de Berckheim, d'une maison de l'ancienne chevalerie d'Alsace, qui portait d'or à une croix de gueules (5). L'*Art de vérifier les dates* (2^e partie, XIII, p. 488) nous apprend qu'un Cunon de Bergheim fut landvogt de la basse Alsace en 1274.

A côté de ce chevalier, Bretel place « Adme de Lunenge et Ferri » (v. 335, Aïmme de Linange et Ferri dans *O*), puis « Rogier de Mi-

(1) Cf. Anselme, *Généal. maison de France*, II, p. 781.

(2) *L. c.*, p. 569. A vrai dire Reiffenberg avait déjà proposé cette interprétation, mais sous forme de conjecture (*Messenger des sciences et des arts de Belgique*, III, 1830, p. 308 ss., *Analyse critique de l'édition de Delmotte*). Quant à Delmotte, il avait proposé de lire « Warnier de Hon, d'Escotte », et voyait dans ce personnage un Ecossais (*App.*, p. 2, s. v. *Hon*).

(3) Cf. Sanderus, *Flandria Illustrata*, III, pp. 320-321.

(4) Vandenberghe, *Hist. de la ville et de la seigneurie d'Hondschoote*, dans les *Mém. de la Soc. dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, XXII, 1881-3, p. 206.

(5) La miniature de *O* (f^o 112 r^o) donne bien ces armes à Conon (*infra*, p. xxvi).

riessai » (v. 336, Munesainne *O*). Nous n'avons pas corrigé la graphie de *M*, mais on doit lire « Linenge », c'est-à-dire Leiningen (Palatinat). Les deux personnages cités au v. 335 sont Emich et Friedrich von Leiningen. Dans la première moitié du siècle, les biens de la maison de Leiningen avaient été partagés entre Ferri III et Emich IV, tous deux fils de Ferri II. Emich IV étant mort en 1280-1, son fils Emich lui avait succédé. Quant à Ferri III, il avait atteint en 1285 un âge très avancé et nous préférons voir dans le Ferri-Ferri du *Tournoi*, son fils Ferri IV († 1316). Celui-ci, qui succéda à son père avant 1282, devait recueillir aussi l'héritage de son cousin Emich (fils d'Emich IV) en 1289 (1). En 1282, il avait épousé Jeanne d'Aspremont, sœur de Joffroi et de Mahaut d'Aspremont (2).

Quant à Roger de Miriessai ou de Munesainne, nous n'avons pu l'identifier (3).

Waleran (III) de Fauquemont (v. 339) et de Montjoie (v. 2691) n'était pas lorrain, comme l'a supposé Delmotte, mais bien limbourgeois, ainsi que l'indiquait déjà Reiffenberg (4). Le rôle qu'il a joué dans les luttes féodales de son temps l'a rendu célèbre, et Bretel n'exagère point en disant de lui « bien a deus ans ne fu sanz guerre » (v. 1562). Fils de Thierry II de Heinsberg, sire de Fauquemont (5), Waleran III le Roux était né en 1254 et régna de 1268 à 1301-2.

(1) Cf. Brinckmeier, *Genealogische Geschichte des uradligen... Hauses Leiningen und Leiningen-Westerburg*, t. 1, 1890, pp. 53-109. Emich, présent à Chauvency, ne porte pas de numéro dans l'arbre généalogique de la famille, comme l'a signalé Brinckmeier, p. 107. Les détails fournis par cet auteur confirment l'hypothèse de Michel, qui écrivait (p. 571) : « Admes de Linange, de l'illustre famille appelée Leiningen en Allemagne, est peut-être le même que Emich, comte de Linange, qui en 1289 périt malheureusement dans la Forêt Noire avec les comtes de Katzenellenbogen, de Geroldseck... » De nombreux actes français provenant des comtes de Leiningen ont été conservés ; v. notamment Natalis de Wailly, *l. c.*, n^o 304, 309, 312, et Marichal, *l. c.*, I, pp. 361, 564, 570.

(2) Ceci est établi par un acte conservé aux Archives de Meurthe-et-Moselle (B 623 n^o 9) et daté du jeudi avant la Pentecôte 1282, où Ferri, comte de Linange, à l'occasion de son mariage avec Jeanne, sœur de Joffroi d'Aspremont, constitue un douaire à celle-ci (Nous devons communication de cette chartre à l'obligeance de notre excellent collègue de Nancy, M. Charles Bruneau).

(3) Il était Alsacien, comme semble le dire Bretel. La forme de son nom fait penser à Molsheim (W. de Strasbourg) ou encore à Wintzenheim (près de Colmar).

(4) Art. cité du *Messenger des sciences et des arts de Belgique*.

(5) A l'est de Maestricht, dans le Limbourg hollandais.

Il possédait aussi la seigneurie de Montjoie ⁽¹⁾ et tenait en fief, du comte de Luxembourg, les terres de Saint-Vith et de Neundorf ; de plus, dès avant 1285, l'empereur Rodolphe lui avait confié la sous-avouerie d'Aix-la-Chapelle. Dans la guerre entre le comte de Gueldre et le duc de Brabant Jean I^{er}, pour la succession au duché de Limbourg, il soutint ardemment la cause du comte de Gueldre et ne cessa de guerroyer dans le nord de la province de Liège actuelle. Il prit part à la bataille de Worringen et se reconnut vassal du duc de Brabant en 1289 ⁽²⁾. Ses armes sont décrites exactement aux vers 1556-8 : d'argent au lion de gueules à la queue fourchée ⁽³⁾.

Le seigneur d'Aspremont (v. 340) est appelé plus loin Joifroi (v. 1578 et *passim*). Fils de Gobert III d'Aspremont et d'Agnès de Coucy, nous avons vu qu'il épousa Isabeau, fille de Nicolas de Quiévrain, et devint de ce chef seigneur de Quiévrain. Son père vivait encore en 1278, mais dès 1282, Joffroi porte le titre de seigneur d'Aspremont ⁽⁴⁾. En 1288, il devait, avec Louis V de Chiny ⁽⁵⁾, se porter garant d'engagements pris par le comte de Luxembourg à l'égard de Henri, comte de Bar ⁽⁶⁾. Il vivait encore en 1302 ⁽⁷⁾. Ses armes sont décrites exactement aux vers 1581-3 et 3236-7 : « de gueules à la croix d'argent », qui est Aspremont-en-Lorraine (v. De Raadt, *l. c.*, s. v. *Aspremont*).

⁽¹⁾ Il avait hérité Montjoie et Marville de sa mère, Berthe, sœur de Waleran II de Montjoie, décédée avant le 12 juillet 1254 (sur ce point, cf. E. Bernays et J. Vannérus, *Hist. numismatique du Comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs*, dans les *Mém. de l'Ac. Roy. de Belgique, Classe des Lettres*, Coll. in-4^o, 2^e série, t. V, 1910, pp. 498-500) ; en 1270, il avait vendu Marville et Arancy au comte de Luxembourg ; en 1285 (cf. E. Bernays et J. Vannérus, *l. c.*, p. 167, n^o 3), Marville appartenait à Waleran de Ligny, frère cadet du comte Henri III de Luxembourg.

⁽²⁾ Cf. *Art de vérifier les dates*, 2^e partie, XIV, 1819, p. 363 ss.

⁽³⁾ C'est par erreur que Delmotte (*App.*, p. 14) et Hecq (p. 157, n^o 15) ont attribué ces armes à Jean de Mirouaut. Ce sont bien celles de Fauquemont ; cf. J. B. Rietstap, *Armorial Général*, I, p. 645, s. v. *Falkenberg* ; J. T. De Raadt, *Sceaux Armoriés...*, I, p. 446, s. v. *Fauquemont*.

⁽⁴⁾ Cf. Natalis de Wailly, *l. c.*, acte 188 (1278) et un diplôme de 1282 que nous avons publié dans la *R. B. P. H.*, t. XI, 1932, fasc. 4.

⁽⁵⁾ Grosdidier de Matons, *Le Comté de Bar des origines au traité de Bruges*, Paris, Picard, 1922, p. 437-8.

⁽⁶⁾ Natalis de Wailly, *l. c.*, acte 291 (9-7-1289).

⁽⁷⁾ Cf. Marichal, *Cart. de l'Ev. de Metz*, I, Table. C. Bonnabelle, *Notes sur Aspremont-la-Forêt*, 1885, ne cite pas Joffroi (p. 13). G. Hecq mentionne la présence de Joffroi au tournoi de Compiègne en 1273.

Renaut de Trie (v. 341), qui, selon Bretel, était « et gros et grans et biaux », a été identifié déjà par P. Delmotte. Trie se trouve entre Chaumont et Gisors, dans le Vexin français. Renaut, 1^{er} du nom, épousa en 1286 Marguerite de Courtenay ; il servit dans les guerres de Flandre en 1296-98 et mourut maréchal de France en 1324. Il avait pris part en 1273 au tournoi de Compiègne ⁽¹⁾. Au v. 2225, le poète ajoute que Renaud donna à ses fils le nom de Bellibaus : il faut reconnaître dans ce « Bellibaus », le Plessis-Billebaut, seigneurie dont Philippe, père de Renaud, portait le nom, et qui passa à Renaud, puis à ses descendants ⁽²⁾. Les armoiries de Renaud sont décrites aux vers 2218 ss. : « Vallès, c'est cist as armes d'or, — A celle bende troncenee — D'argent et d'azur enlistee, — A deus bastons vermaus encoste », c'est-à-dire « d'or à la bande composée d'argent et d'azur, bordée de gueules ». Cette bande simule un fascé d'argent et d'azur à la bordure de gueules qui est Dammartin. Le cri de Renaud est « Boulogne » (v. 2244). Renaud descendait donc, comme le seigneur de « Gevigni » (v. 1763 ss.), de Renaud de Dammartin, comte de Boulogne.

Henri de Briey et son frère Ourri (v. 343-4) étaient vassaux du comte de Bar. Dès 1271, on voit Henri de Briey lui rendre hommage pour Awelange ⁽³⁾, et en 1275 Ourri de Briey, seigneur de Landres, fait de même pour les bois de cette seigneurie ⁽⁴⁾. Les armes de Henri décrites par Bretel aux vers 862 (*L'escu d'or a trois piés de guelle*) et 1082-3 (*escu palé d'or et de guelles*), sont bien celles de Briey : d'or à trois pals alésés accostés de gueules, le pied aiguisé (Rietstap, *A. G.*, s. v. *Briey*).

Le héraut montre ensuite à Jacques Bretel, Bekart de Marzei (v. 345, de Mercier hequart O), qui au vers 3597 criera « Vaus ». Michel a proposé plusieurs identifications : 1) Marsy, en Lorraine, 2) Marcei (château-fort près de Longwy), 3) Marcey-sur-la-Sarre (en allemand Mertzig). Le prénom de Békart le poussait à admettre

⁽¹⁾ Cf. G. Hecq, *l. c.*, p. 199.

⁽²⁾ Cf. Delmotte, *App.*, p. 7, s. v. Bellibaus. A. Scheler a proposé d'attribuer à Renaut de Trie une chanson publiée dans ses *Trouvères Belges*, I, p. 147.

⁽³⁾ Cf. le cartulaire B. N. fr. 11853, f^o 201, cité par Grosdidier de Matons, *l. c.*, p. 584.

⁽⁴⁾ *Ibidem*. L'histoire de la famille de Briey a été écrite par P. L. Lainé, *Généalogie de la Maison de Briey*, Paris, 1843 (2^e éd. en 1911), mais nous n'avons pu consulter cet ouvrage, qui, d'ailleurs, au dire de Grosdidier de Matons (p. 557), offre peu de garanties.

cette troisième hypothèse. Dans les actes publiés par Natalis de Wailly figurent un Erard de Marzei (? = Maissey, c. de Saint-Mihiel, Meuse) en 1240 et en 1254, puis un Hue de Marsei (qui serait Mercy-le-Château, Audun-le-Roman, Moselle) en 1268 (1). Nous croyons pourtant avoir retrouvé Bekart dans le « Hues Bekars de Marzei » appelé à témoigner en 1288 par les enquêteurs de Rodolphe de Habsbourg, lors de l'affaire célèbre de Beaulieu mettant aux prises la France et l'Empire (2). Ce Hugues Beckart était seigneur de Maissey (c. de Saint-Mihiel, Meuse) et descendait donc probablement d'Erard, que nous avons rencontré en 1240 et en 1254. Les armes de Bekart sont décrites aux vers 1461-2 : « d'armes vermeilles a chevrons d'or ».

Le vers 346 présente André et Wichart d'Amance. Delmotte signale, sans plus, deux Amance, dont l'un se trouve en Franche-Comté (N. W. de Vesoul) et l'autre en Lorraine (E. de Nancy). Pour Michel (p. 579), nos deux personnages seraient fils de Renaud, comte d'Amance (en Lorraine) et petits-fils de Mathieu II, comte de Lorraine. Cette identification est juste : André d'Amance, seigneur de Bioncourt, figure dans plusieurs chartes, de 1285 à 1291 (3) ; en 1286, il se reconnaît vassal du comte de Bar (4). Quant à Wichart, on le rencontre notamment dans deux actes de 1274 (5) et de 1286 (6) ; ses armes sont figurées dans la miniature du f° 118 v° du ms. d'Oxford (cf. *infra*, p. xxvii).

Au v. 347, voici « li Roufous de Nueffville », un chevalier franc et preu, mais peu riche. Nous apprendrons au v. 4087 qu'il s'appelait Joffroi. P. Delmotte, E. Michel (p. 579 et 603) et G. Hecq, trompés par le ms. de Mons, ont distingué de ce chevalier un « Geoffroy de Mervolle », que Bretel aurait nommé aux vers 1979 et 2016. En réalité, le scribe de *M*, induit en erreur par le vers 1978, où il lisait « disant Mervolle », a substitué « Mervolle » à Nuef-

(1) *L. c.*, actes 20, 50, 124.

(2) Son témoignage porte le numéro 50 dans le procès-verbal de cette enquête publié par J. Havet, *La Frontière d'Empire dans l'Argonne*, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, XLII, 1881, p. 383. On verra que d'autres chevaliers présents à Chauvency furent interrogés au cours de la même affaire, ce qui rend plus vraisemblable encore notre identification.

(3) Cf. Marichal, *Cart. de l'Ev. de Metz*, I, n° 308, 316, 317, 335, 357, 561.

(4) Cf. Natalis de Wailly, *l. c.*, acte 262.

(5) Cf. Natalis de Wailly, *l. c.*, acte 159.

(6) Cf. Marichal, *l. c.*, I, p. 66, acte 53.

ville » aux vers 1979 et 2016. La correction que nous avons admise se justifie : 1° par le surnom « Roufous » employé au vers 2016, 2° par l'identité des vers 350 (*Mais il li faut planté d'argent*) et 1986 (*Mais il li faut planté d'avoir*), 3° par l'absence de « Mervolle » dans *O*, qui donne « Nueffville » aux vers 1979 et 2016. On peut donc biffer Geoffroy de Mervolle de la liste des seigneurs présents à Chauvency. Il reste à identifier Joffroi de Roux de Neuville, qui, nous dit Bretel, avait eu un frère Espaulart, mort avant 1285. Joffroi était, croyons-nous, seigneur de Neuville-sur-Orne. La maison remontait à Renaud de Neuville, qui apparaissait entre 1229 et 1239 (1). Joffroi figure parmi les témoins de l'affaire de Beaulieu en 1288 (2) ; en 1291, il est chargé avec Pierre de Bugnéville de répondre pour Henri de Bar pendant que celui-ci ira en Terre-Sainte (3) ; en 1294, Henri le désigne parmi les seigneurs qui devront faire la police à Verdun (4) ; en 1302, Henri de Bar, avant son départ pour Chypre lui confie, ainsi qu'à d'autres seigneurs, le soin de veiller sur le comté et son fils mineur (5) ; en 1310, enfin, le traité de Bruges cite parmi les vassaux du Barrois mouvant Joffroi et Jean de Neuville (6). Les armes de Joffroi sont décrites par Bretel aux vers 1975-6 : d'argent à la croix de gueules brisé d'un lambel d'azur (7).

Gerart de Looz (v. 353) était le frère cadet du comte de Chiny Louis V et détenait les seigneuries de Chauvency et de Moiry (8). La description de ses armes aux vers 2197 ss. (*D'or et de gueules fu bendéz, — Lambiaus d'azur et besantéz — Out en sez armez par cointise*) n'est pas absolument exacte : selon De Raadt (t. II, p. 377) il faudrait « burelé » au lieu de « bendéz ». Looz porte en effet « burelé

(1) Cf. Grosdidier de Matons, *l. c.*, p. 565.

(2) Témoignage 34, Havet, *l. c.*, p. 416.

(3) Grosdidier de Matons, *l. c.*, p. 446-7.

(4) Natalis de Wailly, *l. c.*, acte 324.

(5) Grosdidier de Matons, *l. c.*, p. 505.

(6) *Ibidem*, p. 569. Il est remarquable que Grosdidier de Matons, p. 506, l'appelle Geoffroy le Rointe de Neuville. « Rointe » ne serait-il pas une déformation de « Roufous » ?

(7) Cette description concorde avec les données de la miniature illustrant le f° 119v° du ms. d'Oxford.

(8) Cf. E. Bernays et J. Vannérus, *Hist. numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs*, dans les *Mém. de l'Ac. Roy. de Belgique, Classe des Lettres*, Coll. in-4°, 2^e série, t. V, 1910, p. 476.

d'or et de gueules ». Le lambel chargé de besants est une brisure de puiné (1).

Bruiant énumère ensuite une liste de chevaliers bourguignons, Estenes d'Oiseler (v. 357) devait son nom au village d'Oiselay (Gray, Haute-Saône). Dès 1266, un « Estene signor d'Oiseler », est témoin d'un traité d'alliance signé entre Ferri, duc de Lorraine, et Henri de Luxembourg contre Thibaut, comte de Bar (2). Un acte de 1289 publié par Natalis de Wailly (3) nous rappelle que « Estenes sires de Oiseler » et Joffroi, seigneur d'Aspremont, ont été juges d'un conflit entre Simon, comte de Sarrebrück, et Jean de Montfaucon. En 1295, Etienne se déclare vassal de Bar pour Sainte-Marie, Villefrey, la moitié de la ville de Varennes, la garde de la Villedieu et de Valorcey (4) ; en mai 1296, il est témoin au mariage de Henri de Blâmont (5). Dans un diplôme de février 1299, « Estenes d'Oiseler, sires de la Ville Nueve » se dit à nouveau homme-lige du comte de Bar, et parle d'un sien frère « Jehans d'Oiseler, signor de Flagey » (6) ; ce Jean d'Oiselay se trouvait aussi à Chauvency (cf. v. 2485). Enfin, en 1301, ils sont cités tous deux parmi les vassaux du comte de Bar qui doivent la garde à Conflans (7).

À côté d'Etienne se tient Simon de Moncler (v. 358). Delmotte n'a pas trouvé de Moncler et propose de lire « Monclin » ; il signale Monclin en Champagne (N. W. d'Attigny) et Moncler en Franche-Comté (N. W. de Besançon). Michel place Moncler sur la Sarre, près de Metloch (8). Dans une lettre écrite en 1305 par Simon, comte de Sarrebrück, à Didier, archevêque de Trèves, il est question des fiefs que tiennent de Simon les héritiers de « mon signor Symon de Moncleyr qui fust » (9). Dans le *Tournoi*, Simon paraît trois fois : aux vers 358 et 4085, son nom rime avec Oiseler ; au vers 1361, il

(1) La miniature du f° 120 r° du ms. d'Oxford confirme l'opinion de De Raadt.

(2) *Arch. Meurthe-et-Moselle*, B 765, n° 4. Nous devons la copie de cet acte à M. C. Bruneau.

(3) *L. c.*, p. 204, n° 291.

(4) Grosdidier de Matons, *l. c.*, p. 483.

(5) *Arch. Meurthe-et-Moselle*, B 574, n° 31. Nous devons la copie de cet acte à M. C. Bruneau.

(6) Natalis de Wailly, *l. c.*, p. 248, n° 337.

(7) Grosdidier de Matons, *l. c.*, p. 580.

(8) *L. c.*, p. 581.

(9) Bonnardot, *l. c.*, p. 450.

s'appelle Simon de Monclin, mais la forme n'est pas assurée par la rime. Bretel le classant parmi les Bourguignons, Monclin en Champagne et Moncler-sur-Sarre sont exclus ; le fait que le poète place deux fois sur trois Simon de Moncler à côté d'Etienne d'Oiselay plaide pour Moncler en Franche-Comté. Simon et Etienne étaient de bons voisins du pays de Gray.

Après eux, et dans le même groupe, voici d'ailleurs « li dui frere de Saint-Remei » (v. 359) et « li sires de Faucoingni » (v. 360). Michel a bien vu que les deux frères de Saint-Remy étaient des gentilshommes bourguignons, et a même émis l'hypothèse que l'un d'eux s'appelait Girart (1). C'est d'eux qu'il s'agit dans une pièce de 1290 où sont énumérés les biens que « li signour de Saint-Remei tiennent » du seigneur de Faucogney (2).

On possède sur la famille de Faucogney (3) des renseignements plus précis. Cette maison, qui remontait au commencement du XI^e siècle, était au XIII^e une des plus puissantes du comté de Bourgogne. Vers le milieu du siècle, Jean I^{er}, seigneur de Faucogney, avait épousé Héluise de Joinville, sœur de Jean de Joinville ; de ce mariage étaient nés plusieurs fils : Aymon, Thiébaud, Geoffroy et Henri. Jean I^{er} mourut jeune, et en 1273 Aymon portait déjà le titre de sire de Faucogney (4) ; en janvier 1286, Héluise, s'intitulant comtesse de Vesoul, fondait le monastère de Sainte-Claire à Montigny, et faisait sceller l'acte de fondation par ses fils Thiébaud, abbé de Luxeuil, Aimon, chevalier, seigneur de Faucogney, Geoffroy, seigneur de Saint-Loup, et Henri, archidiacre de Ligney (dioc. de Toul). Aymon devait mourir à son tour avant 1299, laissant la seigneurie à son fils Jean (5). Nous pouvons donc préciser que

(1) *L. c.*, p. 582. Jacques de Baudoncourt et Guillaume de Saint-Remi, écuyers, fils de Gerart de Saint-Remi faisaient en 1339, un traité de paix avec la cité de Metz ; l'acte fut scellé par Jean, seigneur de Faucogney.

(2) Cf. E. Philipon, *Les parlers de la Comté de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles*, dans *Romania*, XLIII, 1914, p. 526. Saint-Remy se trouve dans le canton d'Amance, arr. de Vesoul, Haute-Saône.

(3) Chef-lieu de canton, arr. de Lure, Haute-Saône.

(4) Cf. l'acte 4 de Philipon, *l. c.*, p. 498-9.

(5) Sur la famille de Faucogney à cette époque, v. J. Finot, *Héluise de Joinville, sœur de l'historien Jean de Joinville (1264-1312)* dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, XXXVII, 1876, p. 528 ss. L'acte de 1299, p. 536, montre bien que Jean II était fils d'Aymon ; celui de 1301 (p. 438) ne laisse aucun doute sur la mort d'Aymon. Nous regrettons de n'avoir pu consulter J. Finot, *Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul, notes et documents (1019-1374)*, dans les *Mémoires de la Soc. d'Emulation du Tura*, 1885.

le sire de Faucogney de Bretel était Aymon, fils d'Héluyse de Joinville. Les armes d'Aymon ne sont pas décrites par le poète, mais figurées correctement dans la miniature qui orne le f^o 112 r^o du ms. d'Oxford : d'or à trois bandes de gueules.

V. 361, *Encoste eux Hugues de Negréz* (O, d'Anegrez M). Ce chevalier bourguignon nous est inconnu. Pourtant dans un document joint au traité de Bruges (1310), parmi les vassaux du comte de Bar, figure un Hugue de Negre (1). Grosdidier de Matons propose d'y voir un Hugues de Noyers (Chaumont, Haute-Marne), qui en 1288 fut entendu lors de l'affaire de Beaulieu.

Miles de Ronchamp (v. 362, Conchamp M, Rompchamp O), comme les frères de Saint-Remy, était vassal du seigneur de Faucogney. Dans un acte de 1270, nous voyons que Thomas de Ronchamp, chevalier, a « en mainburnie » les enfants de son frère Henri de Ronchamp et de la dame de Pierfite, décédés ; Thomas y parle de « Mileçons mes nies, fils a la dite dame de Pierfite » (2). En 1273, Thomas et son neveu figurent à nouveau dans un acte où Aymon de Faucogney, leur suzerain, stipule qu'ils doivent la garde à Faucogney pendant quarante jours (3). Enfin en 1316, Jean, seigneur de Faucogney, rappelle que Miles de Ronchamp tient de lui tout ce qu'il a à Faucogney, « ou Val de Seurance et ou Val de Melexeis » (4).

Nous n'avons pu identifier Guiart de Nuefveille (v. 363). Peut-être appartenait-il à la même famille que Joffroi le Roux.

Colart de Cuminieres (v. 364 ; Cumenieres O), qui accompagne Guiart de Neuville et dont le cri est « Biaurain » (v. 3597), doit être Nicolas de Cumières (arr. de Verdun, canton de Charny), qui le 23 octobre 1282 rendit hommage au comte de Bar pour Jubécourt, Saint-Jean, Ippécourt, Osches, Rampont, Julvécourt et Ville-sur-Cousance (5), et qui en 1288 figure parmi les témoins du procès de Beaulieu à côté de Hugue Beckar de Maisey et d'Albert d'Orne, que nous rencontrerons bientôt (6).

Voici ensuite le « conte de Sansuerre » (v. 365), qui reparaitra

(1) Cf. Grosdidier de Matons, *l. c.*, p. 440, n. 1, et p. 580.

(2) Natalis de Wailly, *l. c.*, p. 100, acte 131. Ronchamp se trouve dans le canton de Champagne, arr. de Lure, Haute-Saône.

(3) Acte p. p. Philipon, *l. c.*, p. 498-9, n° 4.

(4) *Ibidem*, p. 504-5, n° XI.

(5) Grosdidier de Matons, *l. c.*, p. 568, et A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° 89 (Nicoles de Cumenieres).

(6) Cf. J. Havet, *Bibl. Ec. Chartes*, XLII, 1881, pp. 383-428, tém. n° 52.

mainte fois, mais de qui Bretel ne donne point le prénom. Nous savons malgré cela qu'il s'appelait Etienne (II), comte de Sancerre (Cher, dans l'ancien Berry), qu'il avait succédé vers 1280 à son père Jean I^{er}, qu'il devait épouser, en 1288, Marie, fille de Hugues XII de Lusignan, comte de la Marche, et qu'il mourut le 16 mai 1306 (1). Il conduisait à Chauvency le groupe des chevaliers « berruyers » et était accompagné notamment de Jean de Prie.

Jean de Prie (v. 366), chevalier, seigneur de Busançois et de Molins, venait aussi du Berry. On sait qu'il prêta serment en 1276. Il fit son testament en 1312, et nomma pour exécuteurs testamentaires Robert et Philippe de Prie, ses frères. Il mourut en 1317 (2).

Au vers 367, M cite Hue de Conflont, tandis que O présente Eustaise de Conflans. La rime (Conflont : Berfromont) semble appuyer la leçon de M, mais nous n'avons trouvé nulle part trace de ce Conflont. Au contraire un Eustache de Conflans fut connétable de Champagne, et en 1268, le roi Saint Louis le désigna comme arbitre d'un conflit auquel était mêlé le comte de Champagne (3).

Pierre de Berfromont (v. 368) est bien connu. Dès 1830, Reiffenberg (4), a vu qu'il s'agissait de Bauffremont (c. de Neufchâteau, Vosges). On n'a pas remarqué cependant que Berfroimont était, au vers 3596, le cri de Perart de Remonville, et Michel a considéré Pierre de Bauffremont et Perart de Remonville comme deux chevaliers distincts. Selon lui (p. 605) Remonville serait un village du canton de Busancy, arrondissement de Vouziers (Ardennes). En vérité Remonville est Removille, canton de Chatenois, dans les Vosges, non loin de Bauffremont. Le seigneur de Bauffremont était en 1285 Liébaud III (1263-1303), mais une branche cadette de la famille possédait Removille. En 1287, Pierre, chevalier, seigneur de Removille, fait hommage à Bouchard, évêque de Metz (5) ; en 1288, Pierre de Bauffremont, dit seigneur de Bulgnéville, est parmi les seigneurs réunis à Saint-Mihiel par le comte de Bar (6) ; en 1301, il fait hommage à Liébaud de Bauffremont pour la terre de Removille et pour ce que son frère Guillaume tenait à Amance ;

(1) Cf. Mas-Latrie, *Trésor de Chronologie*, p. 1679.

(2) Anselme, *Général. mais. de France*, VIII, 1733, p. 110.

(3) Cf. Grosdidier de Matons, *l. c.*, pp. 374 et 383.

(4) *Mass. des Sciences et des Arts de Belgique*, III, 1830, p. 308-13.

(5) Cf. Marichal, *Cart. Ev. Metz*, I, p. 1-7, acte 13.

(6) Grosdidier de Matons, *l. c.*, pp. 427-8.

il promet à Liébaud la garde au château de Bauffremont, comme Jean de Bauffremont leur père avait fait ⁽¹⁾. Ce Pierre de Bauffremont sire de Removille, avait pris part avec Othon de Bourgogne à l'expédition de Sicile, et en 1302 il se trouvait à la bataille de Courtrai ⁽²⁾. Grand amateur de joutes et de tournois, il est cité par Sarrazin dans le *Tournoi de Ham*, et y est opposé au comte d'Artois ⁽³⁾. C'est lui d'ailleurs qui en 1294, lors des noces de Henri, comte de Bar, blessa mortellement dans une joute le duc Jean I^{er} de Brabant ⁽⁴⁾.

Les armes de Pierre de Bauffremont sont décrites aux vers 2038-39 ; il porte « vairé d'or et de gueules, à un bâton d'azur ». Pour Bauffremont, Rietstap blasonne « vairé d'or et de gueules » ; le bâton d'azur était une brisure de puiné.

Après Pierre de Bauffremont, voici Jehan de Rosières (v. 370). Delmotte proposait les villages de Grand-Rosières et Petit-Rosières, au N. E. de Neufchâteau (Luxembourg belge) ; Michel ne dit rien de ce personnage. Rosières est à nouveau cité au v. 2114, avec la mention d'un « écu losengé » ; plus loin, les écus et les bannières de Bauffremont et de Rosières sont associés aux vers 2181-2. Il s'agit de la famille de Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, canton de Saint-Nicolas-du-Port). Cette famille portait en effet « lozangé d'or et d'azur » ⁽⁵⁾. M. J. Vannérus veut bien nous signaler qu'en 1285 vivaient deux Jean de Rosières-aux-Salines : 1^o un J. de R., fils de feu Brun, cité comme chevalier du 23 décembre 1287 au 30 juillet 1295 ; 2^o un J. de R., fils de feu Geoffroy, connu par des actes rédigés entre le 19 avril 1281 et le 22 juin 1295, bailli du duc de Lorraine (3 oct. 1291-22 juin 1295),

⁽¹⁾ Cf. M. Chapellier, *Essai historique sur Bauffremont, son château et ses barons*, dans les *Annales de la Soc. d'Émul. des Vosges*, t. IX, 1857 (paru en 1858), p. 157.

⁽²⁾ *Ibidem*, p. 158. En 1291, Pierre de Bulgnéville est chargé de suppléer Henri de Bar pendant le voyage que celui-ci doit faire outremer (Grosdidier de Matons, p. 446-7) ; en 1302, il est désigné avec Geoffroy de Neuville pour veiller sur le comté de Bar pendant le voyage que Henri III de Bar doit faire en Chypre (*ibid.*, p. 505).

⁽³⁾ Cf. *Histoire des ducs de Normandie... suivie de la relation du Tournoi de Ham par Sarrazin*, p.p. Francisque Michel, Paris, 1840, p. 358 (*Li quens... muet d'amont Contre Pieron de Buëffremont*) et p. 359 (*Cil de Bëffromont*).

⁽⁴⁾ Cf. *Art de vérifier les Dates*, 2^e S., XIV, p. 98, et Grosdidier de Matons, *l. c.* p. 475-6.

⁽⁵⁾ Cf. F. Perrin et Dommartin, *Héraut de Lorraine*, 1654 (éd. de 1902, p. 120).

mort avant le 16 oct. 1300. Geoffroy et Brun étant frères, les deux Jean étaient cousins germains. C'est le second qui a dû prendre part au *Tournoi*, car il était en 1285 « filiâtre » de Liébaud de Bauffremont ⁽¹⁾ ; sa mère, Adeline, s'était donc remariée avec ce Bauffremont. Or Jean de Rosières est cité par J. Bretel tout de suite après Pierre de Bauffremont, et les blasons de Rosières et de Bauffremont sont cités ensemble aux vers 2181-2 : cette double coïncidence ne laisse guère de doute sur l'identité du chevalier de Chauvency ⁽²⁾.

« Chardoigne » et « Vanne », au vers 460, sont les cris de Ferri, seigneur du Chardogne (vers 491, 514). Delmotte et Michel sont d'accord pour situer le fief de ce chevalier à Chardogne, canton de Vavincourt, arrondissement de Bar-le-Duc. Michel ajoute qu'un Ferri de Chardogne vivait encore en 1352, et note que selon J. Cayon ⁽³⁾, les anneaux de l'écu des Chardogne était d'argent et non d'or, comme le dit Bretel (v. 455). Voisine de Louppy-le-Château (c. de Vaubécourt), la seigneurie de Chardogne appartenait à la même famille. En 1241, Ferri de Louppy, chevalier, était seigneur de Chardogne ; c'est de lui que descend vraisemblablement notre Ferri ⁽⁴⁾. Dans ce cas, on est moins surpris de la grande ressemblance qui unit les armes de Louppy (de gueules à cinq annelets d'argent) et celles de Ferri de Chardogne (de gueules à cinq anneaux d'or). C'est ainsi que doit s'expliquer le désaccord entre Bretel et J. Cayon : Chardogne appartenait à une branche cadette qui avait dû changer ses armoiries, tandis que plus tôt Louppy et Chardogne se confondaient au point de vue héraldique. En 1285, le seigneur de Louppy était Girart ⁽⁵⁾.

Le partenaire de Ferri de Chardogne est nommé Bazentin aux

⁽¹⁾ M. J. Vannérus, qui nous a fourni ces précieux renseignements sur la famille de Rosières, rencontre Jean avec cette qualité les 5 oct. 1281, 19 juin 1289, et 3 février 1292.

⁽²⁾ M. J. Vannérus nous signale encore le fait curieux qu'à la même époque, vivait à Roeser, dans le Grand-Duché de Luxembourg actuel, un chevalier Jean de Roserio (1286), *dominus de Roserio* en 1287, « sires de Rosières » en 1920, « s. de Rozières » en 1302, « s. de Rouzeires » en 1307. Cette famille luxembourgeoise portait d'argent à trois feuilles de nœuphar de gueules.

⁽³⁾ Cf. Michel, *l. c.*, p. 599 ss.

⁽⁴⁾ Cf. Bonnabelle, *Notes et documents recueillis sur Louppy-le-Château, ses seigneurs, son château et ses dépendances*. Bar-le-Duc, 1885, p. 60.

⁽⁵⁾ Cf. Goffinet, *Comtes de Chiny*, p. 340 ; Natalis de Wailly, *l. c.*, p. 239, n° 325 (1294) ; J. Havet, *l. c.*, p. 415, tém. 27 (1288).

vers 474 et 479. Au v. 516, il semble qu'il soit désigné comme « cil de Heface » (M) « de Hineple » (O) ou « de Hanepel » (R); Bretel dit savoir qu'il était « de vers Hainaut » (v. 471). Ce joueur, que n'ont identifié ni Delmotte ni Michel, était un habitué des fêtes chevaleresques de son temps. Sarrazin lui attribue un rôle important dans son *Tournoi de Ham* (circa 1280). C'est lui qui, avec Aubert de Longueval, aurait organisé les fêtes de Ham-sur-Somme (1). Tous deux étaient « de la marce d'Artois » (2), et Huart de Bazentin (3) possédait, outre ce fief, Montauban et Ribécourt (4). La miniature du f° 111 r° du ms. d'Oxford donne bien au seigneur de Bazentin les fleurs de lis dont parle Sarrazin (p. 362).

Au vers 639 ss., nous voyons devant les loges un chevalier portant un écu vermeil à trois anneaux d'argent; à son arrivée les hérauts crient « Vianne a Millet de Til ». Michel (p. 610) a bien vu que c'était là un seigneur de Thil-Châtel, près de Longwy.

L'adversaire de Millet de Til portait des parements d'or à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'argent, et s'appelait Ferci ou Ferri de Cierques (v. 667-9 et 679). On reconnaît en lui Ferri de Sierck (Moselle, arr. de Thionville), fils d'Arnold III. Né vers 1240, Ferri (I) succéda à son père vers 1280. Il devait mourir en 1318 (5). Il scellait d'une bande chargée de trois coquilles, ce qui confirme la description donnée de ses armes par J. Bretel (6).

La joute suivante oppose à Perart de Grilli un chevalier très jeune; « en Ardanne l'apele on Cuenes — Parmi la terre as Lamburgis »; il crie « Oure » (v. 775-7 et 801) et est « d'Alemaigne » (v. 826). Ce Cuesne d'Oure était fils de Gilles, seigneur d'Ouren (sur l'Our, dans le Grand-Duché de Luxembourg). Gilles vivait encore en 1288, mais dès janvier 1290, Conon porte le titre de « sire d'Ouren » quand il jure la franchise de Luxembourg avec d'autres nobles

(1) Ed. F. Michel, *l. c.*, p. 280 ss.

(2) *Ibidem*, p. 220, v. 8.

(3) *Ibidem*, p. 361, vers 3 et 14, où le sire de Bazentin est appelé Huart; il crie « Montauban » (p. 362) et porte « les fleurs de lis » (*ibid.*).

(4) *Ibidem*, p. 221, vers 23 et 24. Bazentin et Montauban se trouvent dans le département de la Somme, Ribécourt dans l'Oise (arr. de Compiègne).

(5) Cf. J. Florange, *Histoire des seigneurs et comtes de Sierck en Lorraine*, Paris, 1895, p. 17 ss.

(6) Cf. De Raadt, *Sceaux armoriés*, s. v. *Sierck*. Rietstap, *Arm. Général*, s. v. *Sirk*, donne « d'or à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'argent posées dans le sens de la bande ».

féaux du comte Henri. Gilles d'Ouren ayant épousé Adélaïde, sœur de Joffroi d'Esch, Conon était neveu de ce dernier et eut part à son héritage (1). Les armes d'Ouren, que ne décrit pas Bretel, sont figurées exactement dans la miniature qui illustre le f° 113 verso, du ms. d'Oxford : de gueules à la croix ancrée d'or (2).

Après une joute qui a opposé Conradin Werner de Hastatt à Henri de Briey, Bretel s'appuie à un pilier pour admirer un « gentil menestrel », Henriet de Loon, qui ne parle pas breton, mais un français beau et joli (vv. 1060 ss.). Ce ménestrel au beau langage, dont Bretel reproduit les paroles, nous serait inconnu si M. A. Långfors n'avait publié, en 1914, un *Dit des Hyraus* signé Henri de Laon (3). Ce poème, en reconnaissant la valeur des tournois, imaginés d'abord « pour savoir qui ert vassaus — du cors pour un grant fais souffrir », regrette que ces luttes coûtent si cher à la noblesse, qu'il y ait des accords qui faussent les résultats des rencontres, que tant de petits gentilshommes ne viennent au tournoi que pour « gâner chevaus », et surtout qu'il y ait tant de sang répandu. Les conclusions du discours de Henri à Chauvency ressemblent fort à celles de son *Dit* : sans doute il célèbre le mérite des joueurs (v. 1069-80), mais il conclut que tel « mestier » n'est point son fait, que sa « chevance gist d'autre part » (v. 1090-2). Peut-être ce poète est-il le même que « Henri de Laon, menestrel », qui, de 1292 à 1297 figurait parmi les contribuables parisiens domiciliés « du coing du Fossé Saint-Germain jusqu'à la forge devers la Croix » et était taxé en 1292 à la somme fort élevée de quatre livres, en 1296 et 1297 à 70 sous seulement (4). S'il s'agit du même personnage, notre Henri de Laon n'était pas des plus pauvres parmi les gens de son métier.

Quand Henri de Laon a terminé son discours, Bretel voit venir un chevalier tenant contre sa poitrine « un écu d'or à la croix vermeille » (v. 1098). Les hérauts s'écrient « Prigni a Robinet de Watronville ». Michel a situé Watronville dans le canton de Fresnes-

(1) Cf. J. Vannérus, *Les anciens dynastes d'Esch-sur-la-Sûre*, Luxembourg, 1910, p. 283 et 286-7.

(2) Cf. Rietstap, *Arm. Gén.*, II, p. 367, s. v. Ouren.

(3) *Romania*, XLIII, p. 222 ss. A. Långfors fait plusieurs rapprochements entre ce *Dit* et celui de Baudouin de Condé, qui porte le même titre.

(4) Les rôles de la taille de Paris en 1292 ont été imprimés par H. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, Paris, 1837; ceux de 1296 et 1297 sont inédits et se trouvent à Paris, *Arch. nat.*, KK 283, fol. 5, 37 v°.

en-Woëvre (arr. de Verdun, Meuse). Watronville était une des quatre pairies de l'évêché de Verdun et ses seigneurs portaient « d'or à la croix de gueules » ; si Robert est salué du cri de « Prini », c'est qu'il était sous la bannière de Lorraine. En 1274, avec Philippe, sire de Florange, Gillet, son fils, et Rambaut, sire de Linster (*Lincières*), Robert de Watronville met à la loi de Beaumont, le ban de Buzy (*Buxey*)⁽¹⁾. Le 19 février 1288, il figure au nombre des vassaux réunis à Saint-Mihiel par le comte de Bar à propos de l'affaire de Beaulieu⁽²⁾, et lorsque Rodolphe de Habsbourg, la même année, envoie ses enquêteurs dans le pays, ceux-ci recueillent notamment le témoignage de « Robert, chevalier, seigneur de Watronville »⁽³⁾.

Au v. 1172, arrive le comte de Blâmont⁽⁴⁾, voué de Vic⁽⁵⁾ ; nous apprendrons plus loin qu'il portait de gueules à deux saumons d'argent (v. 1737 et 3169-70), qu'il se nommait Henri et avait le surnom de « Maxcerviaus » (v. 2653), qu'il avait un frère Thomas (v. 2835) et que son père était Ferri de Blâmont (v. 2836), enfin qu'il était cousin du comte de Luxembourg (v. 2839). Delmotte et Michel (p. 592) ont cru qu'aux vers 1172 et 4096, il s'agissait de Ferri et que celui-ci se trouvait à Chauvency en compagnie de ses fils Henri-Maucervel et Thomas. En vérité, Ferri et Thomas sont simplement invoqués dans un serment de Henri (v. 2835-6), et ni l'un ni l'autre n'étaient à Chauvency. Ferri de Blâmont, père de Maucervel, était mort en 1255-6, et sa veuve, Jeanne de Bar, était devenue comtesse de Chiny par son mariage avec Louis de Loos. Quant à Thomas, frère de Maucervel, il était entré dans les ordres : en 1285, il était vidame de Reims et princier de Verdun ; il devint évêque de Verdun en 1303 et mourut le 23 juin 1305⁽⁶⁾. Henri I^{er}, qui à la mort de son père était encore mineur, apparaît pour la première fois dans un acte de 1269 ; cousin du duc Ferri III, il était sénéchal de Lorraine, charge qu'il vendit en 1309 à Mathieu de Lorraine, fils de Ferri ; il avait épousé, avant 1266, Cunégonde,

(1) Cf. J. Vannérus, *Les anciens dynastes d'Esch-sur-la-Sûre*, p. 213.

(2) Grosdidier de Matons, *l. c.*, pp. 437-8.

(3) J. Havet, *l. c.*, t. III, p. 37.

(4) A l'est de Lunéville.

(5) Vic-sur-Seille, N. E. de Nancy.

(6) Cf. E. de Martimprey de Romécourt, *Les sires et comtes de Blâmont, étude historique*, dans les *Mém. Soc. Archéol. lorr.*, 3^e s., t. XVIII, 1890, p. 88 ss. (Ferri) et p. 93 ss. (Thomas).

filles du comte de Leiningen Emich IV, et était donc beau-frère d'« Adme de Lunange » (v. 335) ; il mourut en 1331⁽¹⁾. Fils de Jeanne de Bar, il était bien cousin de Henri III de Luxembourg, fils de Marguerite de Bar ; nous avons vu précédemment qu'il était aussi cousin de Henri, comte de Salm. Quant à la vouerie de Vic, il reconnaît en 1291 l'avoir reprise avec d'autres fiefs de l'évêque de Metz, « sauf le droit madame sa meire et le conte de Chignei son parraistre, liquel doivent tenir la dite voerie a lor vies »⁽²⁾. Pour les armes de Henri, la description de Bretel est exacte⁽³⁾.

Au v. 1200, nous est présenté Raoul de Baissy (cf. v. 3547 où O donne « Brexil ») qui porte de gueules à la fasce d'argent (v. 1206-7). Delmotte a trouvé un Baissy en Champagne et un autre en Bourgogne ; Michel (p. 595) a exclu le Baissy bourguignon, dont les seigneurs portaient d'azur à trois quintefeuilles d'argent.

Le mardi matin, la première joute est réclamée par un chevalier qui a le visage tailladé (v. 1397) et dont Bretel note l'embonpoint (v. 1400 ss.). Il porte un écu d'or à la croix de sable (v. 1410) et est reçu au cri de « Priny », mais Bretel nous tait son nom. Celui pour qui l'on clame ainsi « l'enseigne au riche duc Ferri » (v. 1414), c'est-à-dire le cri de ralliement du duc de Lorraine, peut être identifié pourtant, grâce à ses armoiries. C'est Raignier de Crewe, qui reparaitra au v. 2905, au v. 3911 (Reniers de Crue : anuie), puis au v. 3937 (Reniers crie « Prini ») : la maison de Creüe (arr. de Commercy), portait en effet « d'or à la croix de sable »⁽⁴⁾. Regnier de Creüe était, comme Robert de Watronville, pair de l'évêché de Verdun. En février 1288, il se trouvait avec lui à Saint-Mihiel à la

(1) Martimprey, *l. c.*, pp. 95-129. Pour le mariage de Henri, v. Brinckmeyer, *Geneal. Gesch. des Hauses Leiningen...*, p. 106.

(2) Ce diplôme célèbre a été publié par Natalis de Wailly, *l. c.*, p. 291 ss. (n° 311) et par Marichal, *Cart. Ev. Metz*, I, p. 410.

(3) C'est à tort que De Raadt, *Sceaux arm.*, I, p. 260, s. v. *Blâmont* (1295) substitue des bars aux saumons des Blâmont ; cf. baron F. Seillière, *Documents pour servir à l'hist. de la principauté de Salm-en-Vosges*, etc., p. 69, pl. 23 ; *Revue historique ardennaise*, 1894, p. 222 ; et Dom Calmet, *Hist. de l'abb. de Senones*, éd. Dinago, p. 132. Henri I^{er} est considéré comme le fondateur de la maison de Blâmont : il fut le premier à ne plus prendre le nom de Salm et modifia les anciennes armoiries de sa famille en supprimant les croisettes du champ de l'écu de Blâmont.

(4) Cf. Michel, *l. c.*, p. 600 ss. L'identification a été repoussée par Harmand et Duvernoy, *Le Tournoy de Chauvency en 1285...*, dans les *Annales de l'Est et du Nord*, 1905, p. 385-7, mais sans raison valable.

réunion convoquée par le comte de Bar ⁽¹⁾ ; comme eux, il fut interrogé par les envoyés de l'empereur Rodolphe à propos de l'affaire de Beaulieu ⁽²⁾. En 1278, le comte Thiébaud de Bar lui avait cédé les possessions du Barrois à Creüe contre les fiefs que Regnier possédait du sire d'Esch à Hadonville et à La Chaussée ⁽³⁾ ; le 2 octobre 1289, Henri de Bar reconnaissait que par devant lui et l'abbé de Gorze, Renier de Creüe, vassal de son père, était entré dans l'hommage de l'évêque de Metz ⁽⁴⁾.

Contre Bekart de Maisey joute un chevalier français (v. 1469), Jehan Porrés, qui porte de sable à trois jumelles d'or. Nous ne savons qui il était.

Aux vers 1531-4 apparaît Jehan de Mirouaut, que Bretel considère comme un Lorrain. Delmotte a proposé Mirevaux ou Mirewart, petit village avec château, près de Saint-Hubert (Luxembourg belge) ; Michel préfère Mureaux, commune de Damvillers (arr. de Montmédy, Meuse), autrefois Muraut, Murvaux-sur-Meuse, en latin Marenbaldi castrum (p. 603-4). Mirwart, dans le Luxembourg belge, avait comme seigneur en 1285 un fils de Henri de Mirwart et de Béatrix de Houffalize, appelé Thierry ⁽⁵⁾ ; il doit donc être écarté. Il ne s'accorderait pas, d'ailleurs, avec la qualité de Lorrain attribuée à Jean par Bretel. En tout cas, nous croyons pouvoir identifier Jehan de Mirouaut avec Jean de Muraut, pair de l'évêché de Verdun, présent à l'assemblée de Saint-Mihiel en février 1288 ⁽⁶⁾ et consulté par les agents de Rodolphe de Habsbourg. Quant à sa résidence, Mureaux conviendrait, mais J. Havet y voit Merauvaux, arr. de Verdun, canton de Fresnes-en-Woëvre, commune de Villers-sous-Bonchamp ⁽⁷⁾.

Les vers 1763 ss. nous font le portrait d'un chevalier portant d'azur à une croix d'or endentée, que les hérauts annoncent au cri de « Gevigni » (*M*) ou « Guimini » (*O*), et qui descendrait d'un Renaut « qui tint Boloingne » (v. 1778). Delmotte et Michel ont

⁽¹⁾ Grosdidier de Matons, *l. c.*, p. 438.

⁽²⁾ *Ibidem*, p. 440, n. 1 ; J. Havet, *l. c.*, tèm. 28.

⁽³⁾ Grosdidier de Matons, *l. c.*, p. 582.

⁽⁴⁾ Marichal, *l. c.*, p. 25.

⁽⁵⁾ Tandé, *Communes luxembourgeoises*, VIb, 1893, p. 1098.

⁽⁶⁾ Grosdidier de Matons, *l. c.*, p. 438.

⁽⁷⁾ J. Havet, *l. c.*, tèm. 7. Les armes de Jean de Mirouaut ne sont pas décrites dans le *Tournoi*. C'est par erreur que Delmotte et G. Hecq ont cru les reconnaître aux vers 1556-8 : il s'agit dans ce passage de Waleran de Fauquemont

accepté la leçon de *M* et proposé Gevigny en Franche-Comté (arr. de Vesoul, Haute-Saône). Nous avons songé d'abord à lire « Guimini », c'est-à-dire Gymnich (Prusse rhénane) : cette interprétation semblait appuyée à la fois par le témoignage de *O* et par le fait que les seigneurs de Gymnich avaient un sceau scutiforme garni d'une croix échancrée ou engrêlée (de 1285 précisément, on a conservé un sceau d'Arnaut de Gymnich ⁽¹⁾, et il est de ce type). Seulement, la croix endentée figurée par le miniaturiste d'Oxford (Planche VIII, min. 9) ne peut être confondue avec la croix échancrée ou engrêlée de Gymnich ; de plus, les émaux ne concordent pas, Gymnich ne portant point croix d'or sur fond d'azur, mais bien croix de gueules sur fond d'or (Rietstap, *s. v.* Gymnich) ou d'argent (Rietstap, *s. v.* Gymnich). Nous conservons donc la leçon de *M*, mais hésitons à identifier « Gevigni » avec Gevigny en Franche-Comté, car Rietstap donne, *s. v.* Gevigney, « burelé d'or et de gueules ». Renaut de Boulogne serait Renaut de Dammartin, comte de Boulogne, seigneur célèbre de la fin du XII^e siècle ⁽²⁾.

Aux vers 1991 ss., Florent de Hainaut amène dans la lice un chevalier « de vers son regne, son compaignon de son maisnaige », portant les armes de Douai, « l'escu vert au chief herminei, — l'orle de guelle endenté » (v. 1997-8). Le nom de ce personnage, dont le prénom est Baudouin, se présente dans les deux manuscrits sous des formes diverses : v. 1999 Brichecourt *M*, Brechiercourt *O* ; v. 2907 Aubicourt *M*, Brichiercort *O* ; v. 3464 Aubgicor *M*, Berchiecort *O* ; v. 3916 Abicort *M*, Berchiecort *O*. Nous avons accepté et introduit partout la forme « Brichecourt », qui seule se trouve à la fois dans *M* et *O*. Elle s'écarte pourtant du nom réel de Baudouin, qui est Aubrechicourt. Baudouin d'Aubrechicourt appartenait à la famille des anciens châtelains de Douai. Ses armes sont bien celles de Douai (de sinople au chef d'hermine), mais brisées d'une bordure endentée de gueules. Baudouin fut tué en 1302 à la bataille de Courtrai ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Cf. De Raadt, *Sceaux arm.*, *s. v.* Gymnich.

⁽²⁾ Cf. Hecq, *l. c.*, p. 194. Ce Renaut est cité aussi dans le *Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole* (de Jean Renart) p.p. G. Servois, *S. A. T. F.*, dans le *Roman de la Violette* de Gerbert de Montreuil p.p. D. Labaree Buffum, *S. A. T. F.*, 1928, et dans l'*Hist. de Guillaume le Maréchal* p.p. P. Meyer, I, 1891, p. 311, v. 8617 ss. : Sire Renat de Danmartin — Qui n'aveit nul millor voisin, — Et qui puis fu quens de Boloigne, — I vint poingnant sanz nule essoingne.

⁽³⁾ Baudouin d'Obrecicourt figure dans un acte de 1301 p.p. L. Devillers, *Descr. anal. de Cartul. et de Chartriers... utiles à l'hist. du Hainaut*, I, 1865, pp. 290-93.

Jehenne d'Auviler (v. 2455) était, selon Michel (p. 586), fille de Thierry d'Amelle, sire d'Avillers (canton d'Audun-le-Roman, arr. de Briey).

Aëlis de Loupei (v. 2477) ne doit pas être confondue avec la veuve de Joffroi de Louppy, Alix, qui en 1250 fonda l'hôpital de Louppy (1). Aelis était la petite-fille de Joffroi (2) et avait épousé Waleran de Geroldseck, tué en 1289 avec Emich von Leiningen dans la Forêt Noire (3).

Jehan d'Oiseler (v. 2485), frère d'Etienne d'Oiseler (cf. *infra*, p. LXXXVI) était seigneur de Flagey. En 1289, il est témoin, comme « ami et feable », de Henri de Blâmont (Arch. Meurthe et Moselle, B 574, n° 14) ; en 1299, il est cité par son frère ; en 1301, ils figurent tous deux parmi les vassaux du comte de Bar (cf. *infra*, p. LXXXI).

Fastré de Ligne, chevalier hennuyer, cité au v. 2501, n'est pas un inconnu. Fils de Jean, baron de Ligne, seigneur d'Ollignies, et de la fille du seigneur de Zevenberg, il succéda à son frère, Mathieu de Ligne, maréchal de Hainaut, tué à Courtrai en 1302. Il fut comte de Corbeil, baron de Ligne, seigneur d'Ollignies, Florenne, Montreuil-sur-Aisne, etc... et maréchal de Hainaut. Il apparaît pour la première fois dans l'histoire en 1280, date à laquelle il scelle un acte ; il assista au tournoi de Mons en 1310, et mourut en 1335 ou 1337 (comme le dit Anselme dans *Général. Mais. France*, VIII, 1733, p. 32), car on ne peut reconnaître en lui le vainqueur de Gérard de Verchin au tournoi de Mons en 1341 (4).

Dame Hable de Boinville (v. 2511), « de Florehange nee » (v. 2508), a fait l'objet d'une note de M. L. Germain de Maily dans le *Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine* (t. XVI, 1921, p. 107).

(1) Cf. Cl. Bonnabelle, *Notes et Documents recueillis sur Louppy-le-Château, ses seigneurs, son château et ses dépendances*. Bar-le-Duc, 1885, p. 63.

(2) Selon Grosdidier de Matons, *l. c.*, p. 564, elle était fille d'Ysabeau, fille elle-même de Geoffroy et d'Alix.

(3) Cf. Michel, *l. c.*, o. 571. En 1296, Alix de Louppy, veuve de Waleran de Geroldseck, quitte à Ferri III, duc de Lorraine, 150 livre de messins qu'il avait promises au dit Waleran. En 1285, le seigneur de Louppy était Gérard, fils de Geoffroy et de la première Alix.

(4) Une notice détaillée a été consacrée à Fastré de Ligne par A. de Behault de Dotnon dans son étude sur *Le tournoi de Mons de 1310* (dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXVIII, 1908-9, pp. 103-256), p. 173 ss., n° 75. Le sceau employé par Fastré en 1280 est reproduit à la planche V (n° 7.526) de cette étude (cf. De Raadt, *Sceaux armoriés*, II, p. 347).

Le prénom de cette dame se retrouve bien en ce temps dans la famille de Florange (canton de Thionville), car une « Haible, Hable ou Hebèle de Florange » a été mariée vers 1280 à Jean de Sierk, chevalier, décédé vers 1316. On ne peut pourtant identifier cette dernière avec la dame du *Tournoi*, qui appartenait également à la famille de Florange, mais tenait de son mari le nom de « Boinville ». Vers 1285, on rencontre deux seigneurs portant ce nom : 1) Richart de Boinville, escuier, fils de feu Jean de Briey, chevalier (actes de 1288 et de 1295), 2) Jacques de Boinville (acte de 1295), frère du précédent. Hable était donc la femme de l'un ou de l'autre. M. L. Germain de Maily aurait pu préciser et désigner Jacques comme mari de Hable, s'il avait retenu qu'au v. 2595 du *Tournoi*, la jeune « Jehennete de Boinville » fait la danse robardoise sous un déguisement masculin. On retrouve, en effet, cette jeune fille dans un acte de 1302, alors que, devenue la femme de Robinet des Armoises, elle reconnaît avec celui-ci avoir vendu à Joffroi, seigneur d'Aspremont, les biens qu'elle tenait de « feu Jacques de Boinville » (1). Ceci porte à croire que les dames du *Tournoi* étaient Jeannette, fille de Jacques de Boinville, et sa mère Hable, née de Florange.

Nous ne savons qui était Aëlys de la Nueve-Ville, citée au v. 2519. Peut-être faut-il y voir une parente de Joffroi ou de Guiart de Nueville. Il serait plus vraisemblable toutefois de la rattacher à Etienne d'Oiselay, sire de la Ville-Nueve (Wailly, *l. c.*, n° 337).

Quant à Perrine d'Aix (v. 2547), elle appartenait peut-être à la famille de Joffroi, seigneur d'Esch-sur-Sure, mais nous n'avons pu retrouver sa trace dans l'étude citée de M. J. Vannérus.

Il a été déjà question de « Jehennete de Boinville » (v. 2595) à propos de sa mère Hable (v. 2511).

Au cours du tournoi, nous voyons Florent de Hainaut entouré de chevaliers de son pays. A côté de Baudouin d'Aubrechicourt et de Fastré de Ligne, apparaissent Sandroi de Hauci (v. 3463 ; Sandrac de Haici) dans *O*, Le Blanc (v. 3465 ; « Lou blanc » dans *O*) et Simon de Lalaing (v. 3465).

Pour le premier de ces combattants, Michel a bien vu qu'il s'agis-

(1) Cf. S. Germain de Maily, *l. c.*, p. 110. Il s'agit de Boinville, canton d'Etain, Meuse ; la correction « Bainville = Bainville-aux-Miroirs (près de Nancy) », proposée par Michel (p. 587) ne se justifie nullement. Tout ce que Michel a écrit sur Hable de Boinville est sans valeur.

sait du seigneur de Haussy, village du canton de Solesmes, arr. de Cambrai, à quelques lieues de Lalaing (p. 594-5).

Pour le second, nous l'identifions avec « Li Blons » du vers 3920, qui crie « Montigni ». C'est donc le seigneur de Montigni, village contigu de Lalaing, peut-être celui que Sarrazin appelle, dans le *Tournoi de Ham* (p. 294) « Li bons (l. Blons ?) Robers de Montigni ».

Quant à Simon de Lalaing, il appartenait à une famille célèbre du Hainaut qui devait son nom à Lalaing, dans l'arrondissement de Douai. Il n'est sans doute pas le même que le Simars de Lalaing des vers 3921 et 3935. Dans la généalogie des Lalaing dressée par F. Brassart ⁽¹⁾, on trouve en effet à côté de Simon II (milieu du XIII^e s.) et de Simon III (mari de Mahaut d'Aspremont), un Cymar qui vivait en 1285 et qui était l'oncle de Simon III. Il est donc vraisemblable que la famille de Lalaing était représentée à Chauvency par deux de ses membres, Simon III et Simars ⁽²⁾.

Le châtelain de Bergues (v. 3599) venait de Bergues-Saint-Winoc (arr. de Dunkerque). D'après Michel, il s'appelait sans doute Guy et était le fils aîné de Gislebert, deuxième du nom, et de Marguerite, dame de Bienque ⁽³⁾.

Baulet de Flechin (v. 3600 ; « Boules » ici et au v. 3624 dans O) venait lui de Fléchin en Artois, non loin d'Aire (arr. de Saint-Omer, Pas-de-Calais), comme l'avait déjà vu P. Delmotte. « Baulet » (ou mieux Boulet) était un surnom, ce chevalier s'appelant en réalité Simon de Flechin ⁽⁴⁾.

Aubers d'Orne ou d'Ourne (v. 3911 et 3933), enfin, appartient à une tout autre région. Delmotte a proposé Ornes, au pays messin, mais il s'agit plutôt d'Ornes, arr. de Verdun, canton de Charny.

⁽¹⁾ F. Brassart, *Histoire et Généalogie des comtes de Lalaing*, 2^e éd., Douai. A vrai dire la généalogie de Brassart est assez obscure.

⁽²⁾ Simon III est mort en 1333. Cf. à son sujet la notice 83 (p. 193) de M. Armand de Behault de Dornon (*Le Tournoi de Mons de 1310*, dans *Ann. Cercle archéol. de Mons*, XXXVIII, 1908-9) qui, sans raison, l'identifie avec Samsonnet de Lalaing, présent à Mons.

⁽³⁾ Cf. Sanderus, *Flandria Illustrata*, III, p. 316 : « Guillebertus ad annum 1297 Praefectus Bergensis, obiit anno 1299, ut Joannes Iperius testatur in Chronico. Fuit hic, inquit Meyerus, vir militaris scientiae, quamprimum praeclarus, qui in Cypro obiit mortem. »

⁽⁴⁾ Cf. Karel de Flou, *Woordenboek der Toponymie...*, 4. Deel, Bruges, 1924, p. 200-1, s. v. *Flechin* : « Symon de Flechin, dit Boulet. 1315 (*S. Bert. Pop.*, 144) ».

En effet le seigneur d'Ornes (Meuse) est interrogé au cours du procès de Beaulieu par les envoyés de Rodolphe de Habsbourg, et le procès-verbal nous apprend qu'« Albers d'Orne, chevaliers » a confirmé la déposition de Hugue Bekart de Maisey ⁽¹⁾.

Avec Aubert d'Ornes s'achève la liste des personnages historiques cités dans l'œuvre de Bretel. Sans doute n'avons-nous pas toujours réussi à réunir des renseignements assez précis pour écarter toute incertitude, et notre recherche est-elle restée infructueuse à certains endroits. Nous serions heureux déjà si, en projetant quelque lumière sur la société réunie à Chauvency et à Montmédy, nous avions aidé à mieux situer le tournoi dans l'histoire, et si nous avions donné quelque vie à tous ces noms dont plusieurs paraissent à première vue autant d'énigmes.

⁽¹⁾ Cf. J. Havet, *l. c.*, t. III, p. 53.